Allocution du secrétaire général de la faculté des Lettres et des Sciences humaines de Rabat

Mohamed Maniar

Mesdames et messieurs, chers collègues,

Plus que n'importe quelle période de l'histoire de l'humanité, notre temps est celui de l'interaction des peuples à travers leurs langues et leurs cultures. Cette interaction peut être un facteur d'intercompréhension et d'enrichissement des peuples si elle est conçue avec ouverture d'esprit et gérée avec raison.

Conformément à la philosophie de Sa Majesté Hassan II, le Maroc est un pays solidement ancré dans son identité arabo-musulmane fondée sur sa langue officielle qui est l'arabe mais aussi résolument ouvert sur le monde à travers les langues internationales et notamment le français.

Dans ce sens, Sa Majesté écrit dans *Le Défi* : « Le français est pour nous une fenêtre largement ouverte non seulement sur le monde occidental mais sur celui de la logique, de la raison, de la mesure ».

C'est ainsi que l'école et l'université marocaines accueillent la langue française à tous les niveaux et dans toutes les formations. Le français a pour nous de facto le statut de première langue étrangère obligatoire dans l'enseignement fondamental et secondaire et celui de langue d'enseignement dans le supérieur scientifique et technique.

L'objectif de notre système éducatif est de former des cadres compétents dans leur spécialité et maîtrisant le bilinguisme arabe-français, suivant en cela les directives de Sa Majesté qui dit que le bilinguisme est une richesse qui fait partie du droit inaliénable de chacun. Le bilinguisme équilibré, en effet, est loin de porter atteinte à notre identité, il la consolide et l'enrichit dans un esprit de convivialité et d'enrichissement mutuel.

Comme vous le voyez, chers collègues, votre réseau et ses préoccupations scientifiques s'inscrivent pleinement dans la ligne de la politique éducative et culturelle de notre pays. C'est pourquoi, lorsque notre faculté a été sollicitée par les organisateurs de vos Journées d'Études, elle n'a pas hésité à mettre à leur disposition ses modestes moyens humains et matériels.

Permettez-moi de réitérer devant vous tous notre entière disponibilité à collaborer avec votre réseau et à soutenir vos efforts scientifiques.

Permettez-moi également de souhaiter à vos travaux plein succès et qu'ils se concluent par des résultats susceptibles de renforcer, ici, de créer, là, un climat propice au dialogue entre nos langues, nos cultures et nos peuples, un dialogue empreint de respect, de compréhension et de tolérance.

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Au terme de cette allocution, j'ai le plaisir et l'honneur de déclarer ouverts les travaux de vos Journées d'Études.

Conférence plénière

Les Marocains et la langue française

Ahmed Boukous

Le problème

La typologie de la francophonie suggérée par M. Houis, 1973 comprend trois types de situations : celle des pays dans lesquels le français est langue officielle unique de jure et langue véhiculaire majoritaire (la France); celle des pays où le français est de jure l'une des langues officielles (Canada, Belgique, Luxembourg, Suisse); celle des pays où le français est langue officielle unique, de jure ou de facto, dans une situation marquée par la diversité des langues nationales (c'est le cas de l'Afrique sub-saharienne).

À cette typologie, il faut ajouter un quatrième type de francophonie, celui du Maghreb et peut-être du Liban où le français est historiquement langue de la puissance coloniale, protectrice ou mandataire selon le cas, et où présentement, le français est première langue étrangère fortement présente dans l'enseignement, l'administration et la vie publique, et où la base sociale de la francophonie se réduit essentiellement à une fraction des élites urbaines.

C'est précisément ce cas de figure qui nous intéresse dans cette recherche.

Au Maroc, la situation sociolinguistique est marquée par la coexistence de langues nationales, à savoir l'arabe et le berbère (l'amazighe) avec leurs différentes variétés, et de langues étrangères, notamment le français et, à un moindre degré, l'espagnol et l'anglais.

Cette coexistence est pacifique par certains aspects et conflictuelle par d'autres. On peut dire, en effet, que ces langues sont dans un rapport de diglossies enchâssées impliquant les langues nationales elles-mêmes et celles-ci et les langues étrangères. La propriété de ces diglossies est d'être marquée, d'une part, par la complémentarité des fonctions et des usages entre les langues nationales et les langues étrangères et, d'autre part, par une compétition entre les diverses variétés linguistiques. La complémentarité des usages et des fonctions de ces variétés permet incontestablement de combler des lacunes évidentes dans le répertoire langagier des locuteurs des langues nationales. Quant à la compétition entre ces variétés, elle manifeste la dynamique d'une situation sociolinguistique où des enjeux structurants sont à l'œuvre.

Parmi les nombreuses questions qui méritent une étude approfondie dans cette situation figurent le statut, les usages et les fonctions de la langue française. En tant que langue du régime protectoral français au Maroc (1912-1956), le français a fait l'objet de diverses modalités d'imposition dans le système éducatif, les instances administratives, la vie économique et la vie publique en général. Ceci a pour effet de produire une élite francophone dite moderne qui a déclassé l'élite arabisante traditionnelle en prenant les commandes au lendemain de l'indépendance.

Quatre décennies après la proclamation de l'indépendance, la langue française jouit toujours du statut privilégié de première langue étrangère. Ce statut lui est de facto conféré par la polyvalence de ses fonctions :

- unique langue étrangère obligatoire dans l'enseignement fondamental et secondaire,
- langue de l'enseignement scientifique et technique,
- langue de travail dans les secteurs techniques des administrations publiques,
- langue de travail du secteur formel de l'activité économique,
- langue diplomatique dans les chancelleries marocaines dans les pays non arabophones.

Comment s'explique ce statut privilégié aussi bien sur le marché linguistique que dans le champ social?

Le facteur le plus évident dans l'explication de ce phénomène est le facteur historique, à savoir que la langue française est une langue enracinée dans la terre marocaine par des moyens puissants pendant toute la durée du régime du Protectorat, c'est-à-dire quarante quatre ans. Cette présence massive n'a pas manqué de façonner durablement les consciences linguistiques et de configurer de façon décisive le paysage linguistique du pays.

La place particulière qu'occupe le français au Maroc est aussi la résultante d'autres facteurs inhérents à la relation de dépendance du Maroc, notamment sur les plans économique, financier et culturel. Rappelons, en effet, que la France est le premier fournisseur du Maroc (environ 24 % de la valeur des importations marocaines), son premier client (environ 22 % de la valeur des exportations) et le premier investisseur étranger (environ 20 % des investissements). En outre, pendant longtemps, le Maroc a été dépendant de la France, du Canada et de la Belgique pour la formation de ses cadres supérieurs, c'est-à-dire des cadres francophones.

Dans ce contexte général, il nous a paru intéressant de nous pencher sur le rapport des Marocains à la langue française. La francophonie étant un phénomène aux dimensions multiples, il est normal qu'elle soit envisagée de plusieurs points de vue, notamment sous ses aspects didactique (Chami, 1987, Akouaou, 1984), socioculturel (Moatassime, 1992, Santucci, 1986), politique (Chikh *et al.* 1988) et idéologique (Ouedghiri, 1993), etc. Nous privilégions, quant à nous, l'approche sociolinguistique de ce phénomène, approche qui met en rapport la langue française avec le contexte social et culturel marocain par le moyen d'une investigation empirique. Ce type d'approche a été tenté par des prédécesseurs avec un bonheur inégal, des lacunes méthodologiques et le réductionnisme qui caractérise les travaux académiques (Bentahila, 1983, El Gherbi, 1993, Boukous, 1996).

L'objet spécifique de ce travail est l'étude empirique du comportement d'un échantillon de la population marocaine à l'égard de la langue française. Il s'agit notamment d'examiner les usages faits par les locuteurs de la langue française, la connaissance qu'ils ont de la culture francophone, la motivation pour cette langue et les attitudes et les représentations qu'ils en ont[1].

Cette recherche vise au moins deux objectifs :

– contribuer à l'analyse du marché linguistique marocain et des enjeux symboliques qui y sont à l'œuvre,

– contribuer à une meilleure appréciation du statut et de la fonction du français dans le cadre de l'élaboration d'une politique linguistique in vivo.

Initialement, quatre questions sont au programme de cette recherche :

– Quels sont les usages que les sujets déclarent faire de la langue française ?

– Quel est le degré de connaissance que les sujets déclarent avoir de la culture francophone ?

– Quel est le degré déclaré de leur motivation pour le français et quelle est la nature de cette motivation (instrumentale vs intégrative) ?

– Quelle est l'attitude déclarée et la représentation des sujets à l'égard du français ?

En raison du temps qui m'est imparti, je me limiterai ici aux usages et aux représentations.

Les hypothèses générales de travail postulées ici sont les suivantes :

– La langue française est en régression relative, suite à l'arabisation de l'enseignement et de l'administration.

– L'assise sociale de la langue française se réduit au milieu de l'élite urbaine.

– Le comportement des sujets à l'égard de la langue française est mitigé parce qu'il s'inscrit dans une conjoncture où deux tendances remettent en cause la francophonie. La première tendance se manifeste par le repliement identitaire (religieux, nationaliste, ethnique), la seconde se réclame de la logique de la globalisation et s'inscrit donc dans la mouvance anglo-saxonne.

---

1. Cette recherche entre dans le cadre du projet de recherche du réseau *Sociolinguistique et dynamique des langues* de l'AUPELF-UREF *La francophonie au Maroc : Usages, motivations, attitudes et représentations.*

Ce qui est présenté dans cette communication est ainsi le produit d'un travail collectif. Les enquêtes ont été effectuées par les étudiants du séminaire de sociolinguistique (1995-97), les analyses statistiques ont été réalisées par F. Agnaou. Quant à moi, je me suis chargé de l'élaboration du questionnaire, de l'interprétation des résultats, de leur discussion et de la rédaction du rapport final.

Population et échantillon :

La population ciblée par l'enquête est la population urbaine. Ce choix est dicté par :

– la densité de la présence du français en milieu urbain, cette présence étant quasi nulle en milieu rural;

– l'importance du marché linguistique urbain comme lieu d'imposition de la norme sociolinguistique;

– le développement du phénomène urbain;

– la commodité du travail de recherche en milieu urbain.

L'échantillon de départ est composé d'un nombre total de 985 sujets ayant rempli le questionnaire. Sur cet ensemble 300 sujets sont retenus selon la technique de l'échantillonnage aléatoire, soit 30,45 % de l'échantillon de départ.

Les sujets sont de résidence urbaine. L'enquête a été effectuée dans les villes suivantes : Kénitra, Salé, Rabat, Mohammedia, Casablanca, Marrakech

Les variables indépendantes retenues sont l'âge, le genre, le statut social, le niveau d'études et la spécialité des sujets.

Age : les sujets sont âgés de 12 à 76 ans;

Sexe : les sujets retenus sont de sexe masculin et de sexe féminin, répartis à part égale.

Statut social : il réfère grosso modo à l'identification sociale et professionnelle des sujets. Il a été distingué dix catégories : élève de l'enseignement fondamental, élève de l'enseignement secondaire, étudiant, fonctionnaire, enseignant-chercheur; médecin, avocat, commerçant, libraire, employé de banque. Une catégorie du genre classe sociale n'a pas été retenue parce que le flou définitoire qu'elle a dans la formation sociale marocaine et tel qu'il induit des erreurs d'appréciation. Ne disposant pas d'informations sûres relatives aux revenus des sujets, il est préférable de s'en tenir à une acception neutre de la notion de statut.

Niveau d'études des sujets varie de néant (sans scolarité) au 3e cycle.

Spécialité est en rapport avec la formation suivie, c'est-à-dire lettres, droit, techniques et sciences. Il est à noter que cette catégorie ne concerne pas les sujets non scolarisés et ceux dont la scolarité est limitée à l'enseignement fondamental. Le croisement de cette variable avec le statut permet d'approcher de façon quelque peu objective la catégorie sociale des sujets.

L'instrument employé est un questionnaire. Pour éviter les problèmes de compréhension des questions, deux versions du questionnaire sont proposées, l'une est en arabe et l'autre en français. Il comprend 30 questions dont certaines sont fermées et d'autres semi-ouvertes.

Ces questions portent sur les informations suivantes : le profil des sujets, leurs usages du français, leur motivation, et leurs attitudes et leurs représentations du français.

L'administration du questionnaire s'est généralement déroulée sur le lieu de travail ou sur le lieu d'études.

Les variables analysées dans la présente communication sont les usages et les représentations. Explicitons ce que nous entendons par ces notions.

Concernant les usages, il faut préciser d'emblée qu'il s'agit des usages déclarés par les sujets et non des usages réellement observés par l'enquêteur. Ceci signifie évidemment qu'il peut y avoir un hiatus plus ou moins important entre les usages déclarés et les usages réels[2].

---

2. L'une des questions méthodologiques majeures que pose notamment l'étude des usages est que l'analyse se base sur les déclarations des sujets. Or, comme chacun sait, les déclarations ne reflètent pas nécessairement les actes effectifs dans le comportement réel des sujets. L'idéal serait qu'on puisse arriver à contrôler les dires par les faits par le moyen de l'observation directe dans le cadre d'une enquête anthropolique. Ceci est bien sûr un voeu qui, la plupart du temps reste, pieux car peu réalisable sur le terrain En effet, comment observer scrupuleusement des centaines de sujets dans la diversité des situations de communication où ils sont quotidiennement engagés ? Ces limitations seraient-elles propres à l'approche macrosociolinguistique ? L'approche micro y échapperait-elle ? Ce n'est pas certain car, quand on lit la littérature anthropologique même réalisée dans un microdomaine, on se rend à l'évidence que l'observation elle-même est un travail construit sur un objet lui-même construit par l'anthropologue et que le résultat final est l'interprétation des faits observés à partir du prisme déformant des hypothèses postulées et surtout de la culture de l'analyste, de ses préjugés, etc. (Rabinow, 1988).

Il s'agit de réaliser deux tâches :

– évaluer le degré et la nature des usages que les sujets déclarent faire de la langue française aux niveaux de l'oral, de l'écrit, de l'audition et de la lecture;

– saisir la nature, les domaines de ces usages et l'identification des interlocuteurs.

C'est l'objet des questions Q10-17 du questionnaire.

Par représentations, nous entendons l'ensemble des dispositions psychologiques et sociales que manifeste le sujet à travers son comportement et son jugement. On peut dire également que les représentations linguistiques constituent un ensemble de dispositions sociales incorporées à l'habitus linguistique du sujet parlant et qui fonctionnent comme principes d'objectivation du marché linguistique, dans l'évaluation et la hiérarchisation des produits linguistiques. Trois isotopies représentationnelles sont suggérées aux sujets : une isotopie positive qui fait du français la langue de la modernité et du prestige social, une isotopie négative qui en fait la langue du néocolonialisme et de l'aliénation culturelle et une isotopie neutre qui en fait une langue utile pour le pays. Les sujets sont censés avoir des représentations différenciées à l'égard de la langue française; elles peuvent être positives ou négatives en fonction d'un schéma cognitif intériorisé par ces sujets et qui se manifeste de façon plus ou moins explicite dans l'imaginaire et la pratique sociolinguistique des locuteurs.

L'analyse des usages et celle des représentations est faite sur deux plans, le plan quantitatif et le plan qualitatif.

Dans l'analyse quantitative, il est utilisé deux types d'analyse, l'analyse de variance (ANOVA) et les corrélations. L'ANOVA permet de mesurer les différences entre les groupes et les catégories, elle s'applique aux variables non continues ou nominales, à savoir les classes d'âge, le sexe, le statut et la spécialité. Quant à l'analyse des corrélations, elle évalue le degré de corrélation existant entre les variables continues, à savoir l'âge, le niveau d'études, l'usage, la connaissance, la motivation et la représentation.

L'analyse qualitative du comportement des sujets à l'égard de la langue française s'inscrit dans le cadre de la théorie des échanges symboliques (Bourdieu, 1982).

Nous allons examiner successivement les résultats relatifs aux usages et aux représentations tels qu'ils sont déclarés par les sujets et l'interprétation que nous suggérons pour expliquer ces résultats. Usages de la langue française :

Les usages de la langue française que les sujets déclarent faire sont relatifs à l'oral : selon la situation (Q 10, Q 16) et l'interlocuteur (Q 17), la lecture (Q 11, Q 12), la rédaction (Q 14, Q 15) et l'audition (Q 13).

Résultats :

Le degré d'usage moyen est de 18577. Il a été calculé à partir de la moyenne des usages que les sujets déclarent effectuer. Le maximum est 34 et le minimum O.

Quant aux scores selon la nature des usages et le degré d'usage, ils se présentent de la façon suivante (%) :

	Oral	**Lecture**	**Rédaction**	**Audition**
Nul	6,3	9	14,33	8,02
Peu	33,33	41	27,33	22,4
Assez	36,33	7,33	31,33	39,46
Beaucoup	24	42,66	27	30,1

Interprétation :

Il apparaît que le degré d'usage que les sujets font du français est somme toute moyen, ce qui veut dire que les sujets emploient passablement le français si l'on tient compte des différents types d'usage. Le domaine où le français est le plus employé est l'audition, celui où le français est le moins utilisé est la lecture. Ceci signifie que l'usage que les sujets font du français est essentiellement un usage passif.

Ces résultats fournissent des scores globaux; il importe maintenant de savoir comment s'effectuent différentiellement les usages selon l'âge, le sexe, le niveau d'études et la spécialité des sujets.

– Usage et âge :

Résultats

Le degré d'usage du français varie de façon hautement significative, les groupes d'âge n'ayant pas le même degré d'usage du français. C'est ainsi que la classe 31-40 ans enregistre le meilleur score (21 192) et celle de 51 ans et plus a le score le plus faible (5 231).

Interprétation :

Le groupe de 31-40 ans est formé en majorité de sujets ayant au moins le niveau du deuxième cycle supérieur et ayant le statut de cadres supérieurs (enseignants-chercheurs, médecins, employés), c'est-à-dire des sujets qui maîtrisent le français. Cependant, même la moyenne de ce groupe ne dépasse pas les 2/3 du total des usages.

Le groupe 51 ans et plus utilise très peu le français. Il en est ainsi pour deux raisons, d'une part, parce qu'il est formé surtout de sujets ayant un faible niveau en français et, d'autre part, parce que le français n'est pas une langue usuelle dans les occupations de ces sujets (notamment les commerçants).

Ce résultat infirme l'hypothèse alternative selon laquelle ce sont soit les sujets les plus âgés soit les sujets les plus jeunes qui devraient employer le plus le français.

La première hypothèse trouverait sa justification dans le fait que les adultes ont vécu plus ou moins durant la période protectorale, ont été formés avant l'arabisation de l'enseignement secondaire, de l'administration et des médias, et ont eu un accès plus aisé que les jeunes au livre et à la culture francophones. De ce fait, ils ont été plus exposés que les jeunes au français et ont eu plus que ces derniers l'occasion de l'employer dans divers usages.

Selon la seconde hypothèse, on pourrait postuler, d'une part, que les jeunes bénéficient d'un effort de scolarisation sans précédent et que, d'autre part, la toute-puissance de la nouvelle culture médiatique a fait pénétrer le français dans quasiment tous les foyers. Ces deux faits ont contribué à augmenter le nombre absolu des francophones.

Il apparaît selon les résulats que ce sont plutôt les sujets appartenant à la classe d'âge intermédiaire qui enregistrent le score le plus élevé. Sans doute parce qu'il s'agit de sujets ayant achevé leur scolarité et intégré la vie active dans des secteurs où le français est langue de travail; il s'agit également des sujets, qui de par leur statut, ont intégré le sentiment que le français est la langue du prestige social.

– Usage et sexe :

Résultats :

Le degré d'usage déclaré varie de façon significative selon le sexe du sujet. Les sujets de sexe féminin enregistrent une moyenne supérieure à celle de leurs homologues masculins (20 867 contre 16 287).

Interprétation :

Ce résultat confirme un fait établi par ailleurs, à savoir que la femme a tendance à employer plus que l'homme la langue, ici la langue étrangère. Deux indicateurs : le nombre de jeunes filles dans les sections langues étrangères (environ 20 filles pour 1 garçon) et le nombre de femmes enseignant les langues étrangères (environ 3 femmes pour 1 homme).

Comment expliquer cette tendance? Une prédisposition naturelle? Sans doute pas. Il s'agirait plutôt d'une nécessité sociologique. En effet, la maîtrise de la langue constitue un capital symbolique important qui permet à la femme, dans le contexte marocain en tout cas, d'accumuler des privilèges sociaux et culturels susceptibles d'améliorer sa position sociale dans un environnement dominé par la tradition. On pourrait avancer aussi que le recours à la langue étrangère permet à la femme de transgresser plus aisément les tabous langagiers que ne le permettrait la langue première. Cette hypothèse ne résiste pas à l'examen des faits. En effet, il suffit d'écouter les insultes proférées en langue première pour se rendre à l'évidence que cette dernière n'est nullement une langue chaste et que les locuteurs natifs en usent dans le discours soutenu autant qu'ils en abusent dans le langage ordurier.

– Usage et statut social :

Résultats :

Le degré d'usage varie de façon hautement significative selon le statut social du sujet. Les groupes qui emploient le plus le français sont les enseignants-chercheurs (25,9), les médecins (25 433) et les banquiers (23,7). Ceux qui ont le degré d'usage le plus faible sont les commerçants (11 133) et les avocats (13 867).

Interprétation :

Les usagers idéaux du français sont ainsi les sujets utilisant le français comme langue de travail. Ainsi, les chercheurs emploient-ils le français pour les besoins de leurs recherches, l'accès à l'information, la rédaction des travaux et la communication orale dans les conférences et les colloques. Quant aux médecins, il convient d'y distinguer deux catégories, celle des praticiens de la santé publique et ceux du privé. Les premiers utilisent l'arabe dialectal avec les patients et le français généralement mélangé à l'arabe dialectal avec le personnel médical; quant aux seconds, ils emploient souvent le français avec leurs patients. Pour les besoins sociaux impliquant des relations de rôles formelles, les uns et les autres ont tendance à employer le français.

Les deux groupes qui emploient peu le français sont donc celui des commerçants et celui des avocats. Si les commerçants emploient peu le français, cela est dû principalement au fait que les premiers ont en général un degré de scolarité insuffisant pour leur permettre une bonne maîtrise de cette langue. Les avocats sont généralement formés en langue arabe standard, et l'emploi exclusif de cette langue dans le département de la justice est un fait consacré par la loi, le département de la justice a été en effet l'un des premiers à être arabisé (1965).

– Usage et niveau d'études :

Résultats :

Le degré d'usage varie de façon hautement significative selon le niveau d'études. Le groupe ayant fait des études de 3e cycle a le score le plus élevé (24 403), le plus faible étant celui des sujets sans scolarité (2 909).

Interprétation :

Ce résultat démontre que le degré d'usage du français est directement lié à la scolarité, ce qui semble l'évidence même. C'est ainsi que les sujets qui sont le plus longtemps exposés à la langue française à l'école et à l'université sont ceux qui emploient le plus cette langue; inversement, les sujets n'ayant pas fréquenté l'école l'utilisent peu ou pas du tout.

Ceci signifie que l'apprentissage et l'usage de la langue française passent par l'institution scolaire. L'école est donc un puissant appareil d'inculcation de la langue étrangère; en d'autres termes, le français est d'abord et avant tout une langue de l'école.

– Usage et spécialité :

Résultats :

Le degré d'usage varie de façon hautement significative selon la spécialité. Les sujets de spécialité technique enregistrent le score le plus élevé (25,1), suivi des scientifiques (21 337). Les sujets qui ont le score le plus faible sont ceux qui appartiennent au groupe des sans spécialité 13729), c'est-à-dire les élèves de l'enseignement fondamental et aux sans scolarité, suivi des juristes (13 867).

Interprétation :

L'emploi important du français est ainsi le fait des sujets appartenant aux catégories sociales dont la formation est reçue en français et dont la fonction ou la spécialité nécessite l'usage de cette langue, c'est-à-dire les techniciens et les scientifiques. Inversement, les sujets dont la maîtrise et l'usage du français ne constituent pas une nécessité, à savoir les élèves, les commerçants et les juristes, emploient peu cette langue. La langue française est donc essentiellement une langue de travail, une langue d'usage scolaire et professionnel.

Attitude et représentation de la langue française :

Les questions relatives aux attitudes et aux représentations sont les questions Q 29 et Q 30.

Les représentations que les locuteurs ont d'une langue donnée sont la résultante de l'ensemble des dispositions à la fois psychologiques et sociologiques intériorisées par le sujet parlant. De ce fait, elles relèvent de l'ordre du subjectif, de l'idéologique, de l'imaginaire, du jugement, etc. *A priori*, il semble difficile de les saisir par le moyen d'une approche quantitative. Il est clair cependant que la chose n'est pas impossible puisque la méthode développée ici a donné des résultats probants.

La quantification de la représentation est évaluée avec un minimum 0 et un maximum 6. Elle est faite en notant 0 une réponse négative et 1 une réponse positive. D'après cette méthode de calcul, la moyenne générale concernant la représentation est 3467/6.

Sur une question particulière concernant le classement du français par rapport aux autres langues en présence sur le marché linguistique marocain (Q 29), le français est généralement classé en seconde position après l'arabe standard, ce qui dénote une attitude plutôt positive de la part des sujets.

Concernant la nature de la représentation, il apparaît que près de la moitié des sujets (47,33) ont une représentation modérée de la langue française, (i.e. le français comme langue utile au développement du pays); il est à noter également que le nombre de sujets ayant une représentation de type positif, (c'est-à-dire le français comme langue de la modernité et du prestige social) est légèrement supérieur à celui des sujets qui en ont une représentation franchement négative, c'est-à-dire le français comme langue coloniale et aliénante.

On peut donc dire que globalement, les sujets enquêtés semblent plutôt bien disposés à l'égard de la langue française. Voyons à présent la nature de la représentation selon la classe d'âge, le sexe, le niveau d'études et la spécialité des sujets.

– Représentation et âge :

Résultats :

Il faut signaler en premier lieu que la moyenne des scores est positive pour l'ensemble des groupes. Ce qui signifie que sur le plan statistique, la représentation ne varie pas de façon significative selon le groupe d'âge (p=.0144). La moyenne la plus élevée concerne le groupe 12-20 ans, c'est-à-dire les sujets les plus jeunes (3 867); la plus faible est le fait du groupe 41-50 ans (3 036).

Interprétation :

Si le degré de représentation est indifférent à l'âge et si la nature de la représentation est globalement positive alors cela signifie que les changements sociolinguistiques à l'œuvre dans la société marocaine n'ont pas d'impact sur la représentation que les Marocains ont de la langue française.

Ceci signifie notamment que la représentation ne diffère pas sensiblement d'un groupe à l'autre :

– entre les sujets qui ont connu le régime protectoral (groupe des 41 ans et plus) et ceux qui sont nés après l'indépendance (1956);

– entre ceux qui ont vécu la période de la francisation de l'enseignement et de l'administration (groupe de 41 ans et plus) et ceux qui ont été scolarisés sous le régime de l'arabisation des institutions scolaire et administrative, c'est-à-dire à partir de 1958;

– entre ceux qui subissent les effets de l'accroissement de la population urbaine et ceux qui ont vécu dans un environnement essentiellement rural;

– enfin, entre les sujets qui ont vécu dans une société où le taux d'analphabétisme était exorbitant et ceux qui bénéficient d'un accroissement sans précédent du taux de scolarité, etc.

– Représentation et sexe :

Résultats :

La représentation varie de façon hautement significative selon le sexe.

C'est ainsi que les sujets de sexe masculin et féminin enregistrent des scores supérieurs à la moyenne, avec un léger avantage aux derniers (3 813 contre 3,12).

Interprétation :

La supériorité du score des sujets de sexe féminin sur celui des sujets de sexe masculin pourrait s'expliquer par une plus grande sensibilité des premiers aux attraits de la francophonie.

Le ressort de cette attraction pourrait être la tendance à avoir une représentation euphorique de la francophonie, la francophonie comme

- modèle linguistique et culturel auquel on voudrait s'identifier;
- outil d'accès à la modernité pour échapper à la tradition aliénante;
- capital symbolique à faire valoir dans la compétition sociale.
- Représentation et statut :

Résultats :

La représentation varie de façon hautement significative selon le statut social des sujets. Le groupe dont le score moyen est le plus élevé est celui des élèves de l'enseignement fondamental (4 367) suivi de celui des commerçants (4,1); en revanche, le score le plus faible est celui des avocats (2 733) et celui des fonctionnaires (2 867).

Interprétation :

Paradoxalement, ce sont les groupes à faible capital scolaire qui enregistrent les scores les plus élevés et ceux qui ont un capital appréciable (bac ou bac + 4) ont un score inférieur à la moyenne. Comment expliquer ce paradoxe?

Nous postulons que les élèves et les commerçants ont le sentiment que la langue française représente un capital enviable parce qu'ils ne l'ont pas acquis. Ainsi pour les élèves, notamment ceux issus de l'enseignement public, la réussite scolaire dépend-elle de la maîtrise du français; pour les commerçants, le français signifie le pouvoir économique, il est identifié au secteur économique moderne.

Quant aux groupes des avocats et des fonctionnaires, s'ils ont une représentation plutôt négative de la langue française, cela est dû sans doute au fait que pour des raisons pragmatiques, cette langue n'est pas douée de l'aura qu'elle a auprès des autres groupes, c'est-à-dire que ce n'est pas une langue de travail pour eux. Pour des raisons idéologiques aussi, ils peuvent développer une représentation dysphorique de la langue française en valorisant l'arabe, le rapport des deux langues étant ainsi conçu comme exclusif et conflictuel.

- Représentation et niveau d'études :

Résultats :

La représentation varie de façon significative par rapport au niveau d'études (p=.0022). En effet, les différents groupes ont une représentation favorable de la langue française avec un score dépassant la moyenne pour tous les groupes.

Les sujets dont le niveau correspond à l'enseignement fondamental a la représentation la plus favorable de la langue française avec une moyenne de 4089/6; en revanche, ceux dont le niveau correspond au 3e cycle et au 2e cycle enregistrent la moyenne la plus faible (respectivement 3,13 et 3 134).

Interprétation :

Si la représentation que les sujets ont de la langue française est globalement positive cela signifie que le niveau d'études n'est pas une variable discriminante quant au degré et à la nature de la représentation. Ceci signifie en outre que l'école n'est pas le seul appareil qui forge l'habitus sociolinguistique des sujets. En effet, le champ social constitue probablement plus que nul autre un puissant creuset de production et de reproduction des représentations, un lieu de classement, de déclassement et de reclassement des produits symboliques, dont la langue.

Il appert paradoxalement que les groupes dont le niveau d'études est le plus bas, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas fait d'études ou qui ont le niveau du fondamental, sont ceux qui ont le degré le plus élevé en termes de représentation favorable à la langue française. Inversement, les sujets à fort capital scolaire n'ont pas une représentation euphorique de la langue française.

Ce paradoxe peut se comprendre en admettant que pour les sujets qui ne maîtrisent pas le français, cette langue représente un modèle attractif. Pour ceux qui la maîtrisent, en revanche, elle est banalisée en étant replacée au niveau global de la compétition des langues internationales; c'est alors l'anglais qui semble jouir de la représentation la plus favorable.

– Représentation et spécialité :

Résultats :

La représentation de la langue française varie de façon hautement significative selon la spécialité des sujets, ce qui signifie que la spécialité est une variable pertinente quant à la différenciation entre les groupes du point de vue de la représentation qu'ils ont de la langue française.

Le groupe qui a le score le plus élevé correspond aux sujets qui n'ont pas de spécialité, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas été scolarisés ou qui ont le niveau de l'enseignement fondamental (4,25), il est suivi du groupe des sujets littéraires (3 633). Le groupe qui enregistre la moyenne la plus faible est celui des sujets qui ont une formation juridique (2 733).

Interprétation :

Ici également, les sujets à faible capital scolaire semblent avoir intériorisé une représentation positive de la langue française, ce qui révèle une corrélation étroite entre la spécialité, le niveau d'études et la représentation. Ceci semble signifier que ces sujets développent une image positive de la langue française parce qu'elle représente pour eux un capital symbolique d'autant plus valorisant qu'ils en sont dépourvus.

Il est intéressant de remarquer que le groupe des sujets ayant une formation littéraire font également montre d'une disposition favorable à la langue française. Pour ces sujets, l'image de la langue française est liée à la culture francophone, notamment dans ses aspects littéraires et philosophiques. C'est ce qui pourrait expliquer les scores des sujets de spécialité scientifique et technique (inférieurs à celui des littéraires) pour qui le français ne représente pas la langue de la modernité et de la haute technologie.

Le groupe des sujets de formation juridique ont une représentation plutôt négative de la langue française sans doute parce qu'elle est de peu d'utilité dans l'exercice de leur métier et peut-être aussi parce qu'ils ont une attitude idéologique qui assimile le français au fait colonial et à l'aliénation.

Discussion :

À partir des résultats de cette recherche nous allons discuter la notion de francophonie appliquée à la situation sociolinguistique marocaine en tentant de répondre aux deux questions suivantes :

Le Maroc est-il un pays francophone ou si l'on préfère les Marocains sont-ils des francophones ?

Quels sont les enjeux symboliques à l'œuvre sur le marché linguistique du fait de la présence de la langue française ?

Mythe et réalité de la francophonie au Maroc :

Répondre à la question de savoir si le Maroc est un pays francophone nécessite un détour historique rapide à propos de la genèse de la notion de francophonie.

Un examen même succinct de la notion de francophonie révèle un glissement sémantique significatif qui manifeste une ambiguïté sémantique qui a accompagné sa genèse même.

En effet, la notion de francophonie telle que conçue par le géographe français O. Reclus renferme dès le départ un dessein culturel et politique. La notion est certes à base géographique, i.e. c'est l'ensemble des pays où le français est parlé mais à vrai dire quelles contrées en dehors de la France, du Québec, de la Belgique et de la Suisse francophones utilisaient le français ? Sans doute aucun.

L'idée d'une grande communauté francophone était certainement déjà inscrite dans l'air du temps, à savoir le colonialisme triomphant. Notre géographe concevait déjà la francophonie comme un empire, un empire divers par ses peuples et ses cultures mais unis par la langue française.

Au moment de la décolonisation en Afrique, et ce n'est probablement pas un hasard de l'Histoire, la notion de francophonie est introduite par L. S. Senghor (puis par Bourguiba) avec un sémantisme où le culturel semble l'emporter sur le politique. Sous la plume du poète-chef d'État, il est normal que le terme francophonie ait été employé afin de chanter les vertus de la

langue française comme merveilleux outil de communication et comme lien de solidarité de là le ton étant lancé, la francophonie culturelle voit le jour en 1970 avec l'ACCT. Trois lustres plus tard, en 1986 exactement et de façon officielle, la conception de la francophonie devient plus politique que culturelle avec la première Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement des Pays ayant en commun l'usage du Français, et le primat du politique de se consolider au fil des Sommets de la francophonie.

En fin de compte, on peut dire que la francophonie est une notion polysémique engluée dans l'ambiguïté et l'ambivalence, comme l'écrit J. Cellard : « Le concept de francophonie n'a pas de base objective sérieuse, mais la représentation – subjective – de ce pseudo-concept est une réalité politique, sociale et culturelle. Elle est évidemment aussi une réalité sociolinguistique ».

En effet, la francophonie est une notion qui s'est développée à la fois dans la générosité et l'ambiguïté, générosité du partenariat solidaire des pays francophones et ambiguïté du dessein politique (Léger, 1986); la francophonie est ainsi un phénomène dans lequel il y a imbrication des niveaux linguistique, culturel, économique, politique et stratégique.

C'est en raison des ambivalences de la notion de francophonie que nous avons préféré intituler cette communication *Les Marocains et la langue française* et non pas *La francophonie au Maroc*.

Après ce détour, peut-on dire que les Marocains sont francophones?

Sur le plan sociolinguistique, la présente recherche a montré que les Marocains ne sont pas des francophones au premier degré, c'est-à-dire le français a de facto les fonctions de première langue étrangère. À moins de retenir une définition très lâche de la notion de francophone, celle des dictionnaires de langue selon laquelle un francophone est quelqu'un qui parle français, sans préjuger du degré de maîtrise et d'usage de cette langue, on admettra que la moyenne des sujets enquêtés est francophone. Mais si l'on retient une acception plus restrictive, statistiquement le sujet francophone type est une locutrice du niveau du troisième cycle, enseignant-chercheur et ayant une spécialité scientifique, c'est-à-dire une minorité de Marocains dont le statut social est apparenté à celui des élites urbaines.

En tout cas, l'analyse des usages et des représentations du français montre que le statut de facto du français est celui d'une langue seconde. Ainsi :

– la moitié des sujets enquêtés déclare avoir un niveau suffisant pour employer le français correctement; rappelons que l'enquête a été effectuée en milieu urbain seulement;

– les usages qu'ils font de la langue française se limitent généralement aux études et aux activités professionnelles;

– le degré de connaissance qu'ils ont de la culture francophone est inférieur à la moyenne, ce qui signifie que la maîtrise de la langue et de certains de ses usages ne va pas de pair avec la connaissance et la pratique de la culture qu'elle véhicule.

Ces résultats s'expliquent parfaitement dans le cadre de la situation sociolinguistique marocaine. Sur le plan constitutionnel, la langue officielle du Maroc est l'arabe, mais du fait de l'histoire commune au Maroc et à la France, c'est-à-dire le Protectorat de 1912 à 1956 et les relations privilégiées depuis l'indépendance, l'usage du français s'est maintenu dans l'enseignement, l'administration et la vie publique.

Cette position est renforcée par le fait que le Maroc est aussi membre d'un certain nombres d'institutions francophones dont la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement des Pays ayant en commun l'usage du français (Sommet de la francophonie), AUPELF, AIPLF, CILF, ACCT, FIPF, FIDELF, ADELF, etc.

Il apparaît à travers l'analyse macrosociolinguistique du répertoire langagier des locuteurs que les différentes langues en présence prennent en charge de façon distributionnelle et complémentaire les diverses fonctions. L'arabe standard (AS), langue officielle, est la langue des institutions étatiques, notamment l'administration et l'enseignement et la langue liturgique; l'arabe dialectal (AD) et le berbère (l'amazighe) (B) sont les deux langues maternelles; enfin, le français (F) est première langue étrangère obligatoire dans l'enseignement fondamental et secondaire et langue d'enseignement dans le supérieur scientifique et technique. Il est aussi langue des services dans le secteur formel.

Cette coexistence des langues crée une situation de contact de langues marquée par une dynamique qui prend la forme de diglossies enchâssées :

– diglossie des variété prestigieuse (AS + F);
– diglossie des variétés non prestigieuses (AD + B);
– diglossie combinant une variété prestigieuse et une autre non-prestigieuse (AS + AD/B; F + AD/B).

Ces diglossies peuvent impliquer ou non le bilinguisme (AS/AD/B + F) ou même le plurilinguisme avec les différentes combinaisons possibles. Mais en règle générale, on serait plus avisé de parler de diglossie que de bilinguisme. En effet, le bilinguisme coordonné n'est à la portée que d'une minorité de locuteurs, les usagers moyens du français pratiquent plus souvent le bilinguisme composé où la pratique du mélange de codes et du changement de codes est fréquente, en raison principalement d'une maîtrise approximative du français.

Sur un plan conceptuel, il apparaît que la notion de diglossie subit ici un déplacement définitoire qui fait que l'intérêt n'est plus porté sur l'apparentement des variétés en présence mais sur le caractère relationnel de ces variétés. En outre, la dynamique introduite par la compétition symbolique entre ces variétés infirme le caractère stable de la diglossie et met en jeu un processus d'instabilité des statuts et des fonctions qui fait qu'il est parfois malaisé de discerner la variété haute et la variété basse (Boukous, 1995)[3].

En définitive, on peut affirmer que les sujets qui sont en mesure d'utiliser correctement le français à l'oral et à l'écrit sont les lauréats de l'université dont le français est langue de formation, c'est-à-dire, en étant optimiste, moins de 10 % des locuteurs, en sachant que le taux d'analphabétisme est de l'ordre de 55 %. Il est donc clair que la francophonie marocaine est un phénomène sociolinguistique élitaire, ce en quoi le Maroc ne diffère guère des autres pays en développement qui se proclament francophones.

L'ouverture sur les langues étrangères, ici le français, est perçue de deux manières, l'une la considère comme un enrichissement personnel et communautaire et l'autre plutôt comme une aliénation. Les écrivains maghrébins de langue française se sont tôt trouvés confrontés à cette vision duelle. C'est ainsi que si Khatibi, Benjelloun et Laâbi considèrent qu'ils s'approprient la langue française en la travaillant de l'intérieur, en revanche certains écrivains déclarent souffrir du sevrage de leur langue maternelle à laquelle s'est substitué le français. Relisons K. Yacine dans *Le polygone étoilé* (1981 : 82) : « Jamais je n'ai cessé, même aux jours de succès près de l'institutrice, de ressentir au fond de moi cette seconde rupture du lien ombilical, cet exil intérieur qui ne rapprochait plus l'écolier de sa mère que pour les arracher, chaque fois un peu plus, au murmure du sang, aux frémissements réprobateurs d'une langue bannie secrètement, d'un même accord, aussitôt brisé que conclu. Ainsi avais-je perdu tôt à la fois ma mère et son langage, les seuls trésors inaliénables – et pourtant aliénés ».

Cette vision duelle de la langue française se retrouve dans les représentations que les sujets enquêtés ont de cette langue. On peut dans une certaine mesure parler à cet égard de schizoglossie. Rappelons que Haugen (1972 : 148-149) définit cette notion comme une maladie qui affecte les locuteurs et les écrivains exposés à plusieurs variétés linguistiques de leur propre langue, ajoutons aussi probablement d'autres langues.

Enjeux symboliques induits par la francophonie :

Quel que soit le degré de maîtrise effective de la langue française et la nature de la représentation qu'ils en ont, cette langue est présente et elle remplit un certain nombre de fonctions sociolinguistiques. Se pose alors la question du rapport de la francophonie aux langues nationales, à savoir l'arabe et le berbère (l'amazighe). Entre ces langues y a-t-il complémentarité ou

3. La notion de diglossie est ici utilisée dans l'acception large de Fishman; elle est employée pour signifier la situation où coexistent deux variétés au status différent (une variété haute et une variété basse) et dont les fonctions sont complémentaires sans qu'elles soient nécessairement apparentées comme la définissent Psichari et Ferguson

compétition? Coexistence pacifique ou conflit? Y a-t-il autorégulation ou dérèglement du paysage sociolinguistique?

Le pragmatisme sociolinguistique :

Les résultats de l'analyse que nous avons effectuée révèlent que dans l'habitus sociolinguistique des Marocains, la motivation pour le français est de type instrumental, c'est-à-dire le français est considéré comme une langue utile pour avoir une bonne formation académique et professionnelle, et nécessaire à la promotion sociale et professionnelle. L'intérêt pour le français est donc essentiellement un intérêt pragmatique. Quant à l'arabe et au berbère (l'amazighe), à des degrés variés, il leur échoit d'être les langues de l'identité, ou des identités si l'on préfère, sachant que l'identité n'est pas un état statique et immuable mais un processus permanent de construction, de déconstruction et de reconstruction.

En effet, dans le paysage linguistique structuré par les trois pôles que sont l'arabophonie, la berbérophonie et la francophonie, il apparaît que chacune des langues assure des fonctions et intervient dans des rôles sociaux spécifiques, c'est-à-dire l'arabophonie comme véhicule de l'identité arabo-musulmane; la berbérophonie comme véhicule de l'identité patrimoniale et la francophonie comme langue d'ouverture sur le monde moderne.

Il est indéniable que la langue française a introduit à la faveur du Protectorat une donne exogène dans la dynamique de la situation sociolinguistique en se constituant en un troisième pôle aux côtés du pôle berbère et du pôle arabe. C'est pourquoi on peut dire que l'état de la situation symbolique est fonction de l'interaction de ces trois pôles.

L'état de ce trinôme est évidemment lié à la conjoncture. Il se maintient dans un équilibre dont le degré de stabilité est fonction de la dynamique des trois pôles. Que l'emporte le pôle du repliement avec la tentation de la dérive identitaire, quelle que soit sa substance d'ailleurs, ou le pôle de l'extraversion imposé par la dépendance économique et l'équilibre s'en trouve rompu. Les sujets qui ont fait l'objet de notre enquête se sont montrés soucieux de réaliser en eux-mêmes cet équilibre en plaçant l'arabe standard au sommet de leur hiérarchie sociolinguistique et en appréciant le français pour son utilité.

En suivant de près ce qu'écrit le Tunisien Touzani (1988 : 79) au sujet de cet équilibre idéal, nous dirons que l'autorégulation des différents pôles devrait permettre de réussir à être politiquement maghrébin, culturellement arabo-berbéro-musulman par la voix/voie de l'arabe et du berbère et économiquement méditerranéen par le truchement du français pour des raisons historiques évidentes. Telle semble être l'équation de l'indépendance maghrébine et les fondements de son identité culturelle et linguistique.

En conformité avec cette perspective, les représentations que les Marocains ont de la langue française sont des représentations de type pondéré, tout en considérant massivement que la langue française est utile, ils n'en ont pas pour autant une représentation euphorique. Ils sont en quelque sorte favorables à l'ouverture sans toutefois tomber dans le travers de l'extraversion. Pour ainsi dire, la francophonie est conçue comme un espace de partage et d'échange dont on espère que les termes soient emprunts d'égalité et de convivialité. En tout cas, les sujets semblent se démarquer de la représentation hexagocentriste formulée par Deniau (1983 : 19) :

Cette notion d'idéal communautaire, de partage, nous conduit à examiner une évolution spirituelle du mot francophonie que l'on pourrait qualifier de « mystique ». Cette attitude se caractérise par une grande vénération pour notre langue (le français). Celle-ci posséderait une sorte de supériorité, par rapport à toutes les autres langues employées dans le monde. Les caractéristiques de la langue, de ses modes d'analyse et composition expliqueraient donc la qualité de la pensée française et le rayonnement culturel de la France.

Ces sujets ne semblent pas non plus totalement séduits par l'approche lyrique de L.S. Senghor qui écrit : « Le français, ce sont les grandes orgues les plus suaves, aux fulgurances de l'orage, et puis il est tour à tour flûte, hautbois, tam-tam... Les mots français rayonnent de mille feux comme des fusées qui éclairent notre nuit ».

– Représentation dysphorique :

L'analyse des représentations du français fait ressortir qu'une forte proportion de sujets considèrent que cette langue véhicule l'aliénation culturelle. Essayons de voir succinctement le background idéologique qui sous-tend ces représentations.

La francophonie est vue comme une stratégie de dépendance des peuples anciennement colonisés, pire comme une stratégie qui aggrave le sous-développement en maintenant les pays francophones du Sud dans une situation d'assistance qui annihile les velléités d'un développement endogène. On n'est pas loin du jugement formulé par Calvet (1974) il y a un quart de siècle sur la francophonie qui charrie les « relents de l'impérialisme culturel ». Selon l'expression de l'Algérien Chikh (1988 : 2), la francophonie souffre du contentieux historique des colonisés avec la langue française.

M. Elmandjara (1988 : 36), qui est au Maroc un faiseur d'opinion, adopte une position similaire en contestant la thèse de la francophonie comme lieu symbolique de la dépendance dans l'indépendance et comme lien de solidarité entre les pays francophones du Nord et ceux du Sud pour la sauvegarde de leurs intérêts mutuels. Pour lui, l'Occident a sa propre culture et son propre dessein. Dans le fond, il est imbu de sa supériorité économique, technique et culturelle et son rapport aux pays du Sud est basé sur la défiance et le rejet. Avant d'être économique et politique, le clivage entre le Nord et le Sud est culturel; il soutient ailleurs que le conflit est-ouest s'est déplacé sur un plan vertical. Il considère que la Guerre du Golfe, par exemple, est un révélateur de ce clivage dans la mesure où elle constitue la première guerre civilisationnelle qui a largement démontré que la contradiction principale se situe entre le Nord et le Sud et non entre la francophonie et l'anglophonie, car en fin de compte latinité et anglo-saxonité se ressourcent dans les mêmes référents religieux, philosophiques et culturels.

Au niveau de la contradiction secondaire qui l'oppose à l'anglophonie pour la réalisation d'intérêts économiques et stratégiques, la politique de la francophonie utilise la diffusion de la langue française et de la culture francophone comme une arme dans la lutte des puissances francophones, notamment la France, contre le monopolisme américain. D'ailleurs, ainsi que l'écrit Calvet (1987 : 270), l'issue de cette guerre de tranchée est certaine car les armes de la culture et de la langue sont impuissantes face à celles de l'économie et de la technique.

À ce sujet, il est significatif de voir que les sujets enquêtés se départagent en deux groupes à peu près égaux quant à savoir si le français est une langue de la modernité ou non. Ceci est le signe de l'émergence d'une tendance technocratique favorable à l'anglophonie et qui soutient l'argumentation suivante : s'il faut une langue étrangère autant que ce soit la langue la plus performante, c'est-à-dire l'anglais. Cette tendance se reflète aussi dans les réponses concernant le classement des langues en présence, le français occupe la deuxième place juste avant l'anglais. De fait, la demande sociale pour l'anglais est devenue forte depuis une décennie, elle se manifeste par un indicateur clair : le nombre d'institutions privées qui dispensent des formations en anglais selon le modèle anglo-saxon.

Le janus francophone :

Au terme de cette recherche, on ne peut que reprendre la métaphore de Chikh (1988 : 20) : la francophonie apparaît bel et bien comme Janus aux deux visages, le visage des Lumières et celui des Ténèbres, le visage de la séduction et celui de l'exclusion. Cette représentation duelle et vigilante est renforcée par l'appréciation plus que critique de professionnels de la francophonie. Voici le témoignage du Canadien Léger (1986 : 189) :

J'éprouve à parler de francophonie désormais un malaise croissant en même temps qu'un sentiment d'accablement. Il m'arrive de penser que si la francophonie n'existait pas, il faudrait surtout ne pas l'inventer.

Il se peut que ce jugement soit spécifique à la composante canadienne de la francophonie mais il corrobore l'opinion grandissante de certains milieux nationalistes et islamistes qui voient dans la francophonie un projet de domination politico-idéologique.

Cette opinion considère comme un modèle de nationalisme linguistique à suivre la Loi Toubon qui vise à défendre la langue française face à l'anglais, c'est l'un des objectifs de la

politique d'arabisation dont on voudrait qu'elle fût systématique et efficiente. Dans ce contexte peu propice au partage et au dialogue, quand on se risque à faire le pari francophone, quelle issue pour ceux qui se trouvent pris entre le marteau de l'aliénation à la culture occidentale et l'enclume de la folle dérive identitaire?

Bibliographie

AKOUAOU, A. (1984), Pourquoi le français et quel français au Maroc? in *Le français dans le Monde,* 189, 27-28.

BENTAHILA, A. (1983), Language Attitude among Arabic-French Bilinguals, in *Morocco*, Clevedon, Multilingual Matters.

BOUKOUS, A. (1995), *Société, langues et cultures au Maroc. Enjeux symboliques*, Rabat, Publications de la Faculté des Lettres.

BOUKOUS, A. (1996), La francophonie au Maroc : situation sociolinguistique, in de Robillard, D. et Beniamino, M. (dir.) *Le français dans l'espace francophone*, 691-704.

BOURDIEU, P. (1982), *Ce que parler veut dire*, Économie des échanges linguistiques, Paris, Fayard.

CALVET, L.-J. (1987), *La guerre des langues et les politiques linguistiques*, Paris, Payot.

CHAMI, M. (1986), *L'enseignement du français au Maroc*, Casablanca, N. El Jadida.

CHIKH, S. (1988), L'Algérie face à la francophonie, in *Maghreb et francophonie*, 1-28, Paris, Economica.

DENIAU, X. (1983), *La francophonie*, Paris, PUF, Que sais-je? 2111.

EL GHERBI, E.-M. (1993), *Aménagement linguistique et enseignement du français au Maroc,* Meknès, La Voix de Meknès.

EL MANDJRA, M. (1988), Le premier sommet francophone in Instrument de relations internationales, in *Maghreb et francophonie*, 29-76, Paris, Economica.

HAUGEN, E. (1972), Schizoglossia and the Linguistic Norm, in *The Ecology of Language*, 148-158.

HOUIS, M. (1973), La francophonie africaine, in *Le français dans le monde, 95.*

LÉGER, J.-M. (1986), *La francophonie : grand dessein, grande ambiguïté*, Hurtubise HMH, Québec.

MOATASSIME, A. (1984) (dir.), Langue française et pluralité au Maghreb, in *Franzosich Heute 2, Frankfurt, Diesterweg.*

OUEDGHIRI, A. (1993), Al-frankufûniya wa al-siyâsa al-lughawiya wa al-ta^{c}lîmiya al-faransiya bi al-maghrib, al-dar al-baydhâ, al-najah al-jadîda.

RABINOW, P. (1988), *Un ethnologue au Maroc. Réflexion sur une enquête de terrain*, Paris, PUF.

SANTUCCI, J.-C. (1986), Le français au Maghreb. Situatiuon générale et perspectives d'avenir, in *Nouveaux Enjeux au Maghreb*, 137-158.

TOUZANI, B. (1988), Tunisie, Une francophonie..., in *Maghreb et francophonie*, 77-84, Paris, Economica.

ANOVA Table for Représentation

	DF	Sum of Squares	Mean Square	F-Value	P-Value
Niveau-études	5	37,929	7,586	3,827	0,0022
Residual	294	582,738	1,982		

Model II estimate of between component variance : 0,116

Means Table for Représentation
Effect : Niveau

	Count	Mean	Std. Dev	Std. Err.
Néant	11	3,818	1,168	0,352
Fondamental	45	4,089	1,221	0,182
Secondaire	57	3,579	1,179	0,156
Premiercysup	43	3,698	1,264	0,193
Deuxièmecysup	67	3,134	1,696	0,207
Troisièmecysup	77	3,130	1,490	0,170

Model II estimate of between component variance : 0,116

Fisher's PLSD for Représentation
Effect : Niveau-études
Significance Level : 5 %

	Mean Diff	Crit. Diff	P-Value	
Néant, Fondamental	– 0,271	0,932	0,5680	
Néant, Secondaire	0,239	0,912	0,6063	
Néant, Premiercysup	0,121	0,936	0,8002	
Néant, Deuxièmecysup	0,684	0,901	0,1365	
Néant, Troisièmecysup	0,688	0,893	0,1304	
Fondamental, Secondaire	0,510	0,553	0,0703	
Fondamental, Premiercysup	0,391	0,591	0,1936	
Fondamental, Deuxièmecysup	0,955	0,534	0,0005	S
Fondamental, Troisièmecysup	0,959	0,520	0,003	S
Secondaire, Premiercysup	– 0,119	0,560	0,6766	
Secondaire, Deuxièmecysup	0,445	0,499	0,0807	
Secondaire, Troisièmecysup	0,449	0,484	0,0689	
Premiercysup	0,563	0,541	0,0415	S
Premiercysup, Troisièmecy	0,568	0,527	0,0350	S
Deuxièmecysup, Troisièmec	0,004	0,463	0,9849	

Frequency Distribution for Utilité

	Count	Rel. Freq.	Percent
Non	49	0,163	16,333
Oui	251	0,837	83,667
Total	300	1 000	100 000

ANOVA Table for Représentation

	DF	Sum of Squares	Mean Square	F-Value	P-Value
Spécialité	5	50,888	10,178	5,252	0,0001
Residual	294	569,778	1,938		

Model II estimate of between component variance : 0,177

Means Table for Représentation Effect :

	Count	Mean	Std. Dev	Std. Err.
Sciences	104	3,365	1,380	0,135
Lettres	49	3,633	1,439	0,206
Techniques	10	3,100	0,876	0,277
Néant	48	4,250	1,082	0,156
Droit	30	2,733	1,639	0,299
Non spécifié	59	3,305	1,523	0,198

Fisher's PLSD for Représentation
Effect : Spécialité Significance Level : 5

	Mean Diff	Crit. Diff	P-Value	
Sciences, Lettres	– 0,267	0,475	0,2688	
Sciences, Techniques	0,265	0,907	0,5652	
Sciences, Néant	– 0,885	0,478	0,0003	S
Sciences, Droit	0,632	0,568	0,0293	S
Sciences, Non spécifié	0,060	0,447	0,7906	
Lettres,	0,533	0,951	0,2711	
Lettres, Néant	– 0,617	0,556	0,0298	S
Lettres, Droit	0,899	0,635	0,0057	S
Lettres, Non spécifié	0,328	0,530	0,2244	
Techniques, Néant	– 1,150	0,952	0,0181	S
Techniques, Droit	0,307	1,000	0,4713	
Techniques, Non spécifié	0,205	0,937	0,6669	
Néant, Droit	1,517	0,638	< 0,0001	S
Néant, Non spécifié	0,945	0,533	0,0006	S
Droit, Non spécifié	– 0,572	0,614	0,0680	

Frequency Distribution for Français

	Count	Rel. Freq.	Percent
Première	44	0,147	14,667
Deuxième	115	0,383	39,333
Troisième	69	0,230	23,000
Quatrième	52	0,173	17,333
Cinquième	11	0,037	3,667
Sixième	9	0,030	3,000
Total	300	1,000	100,00

Frequency Distribution for Modernité

	Count	Rel. Freq.	Percent
Non	152	0,507	50,667
Oui	148	0,493	49,333
Total	300	1,000	100,000

Frequency Distribution for Aliénation

	Count	Rel. Freq.	Percent
Non	99	0,330	33,000
Oui	201	0,670	67,000
Total	300	1,000	100,000

Frequency Distribution for Prestige Social

	Count	Rel. Freq.	Percent
Non	147	0,490	49,000
Oui	153	0,510	51,000
Total	300	1,000	100,000

Frequency Distribution for Utilité

	Count	Rel. Freq.	Percent
Non	49	0,163	16,333
Oui	251	0,837	83,667
Total	300	1,000	100,000

Frequency Distribution for Nature/représ

	Count	Rel. Freq.	Percent
négative	74	0,247	24,667
modérée	142	0,473	47,333
positive	84	0,280	28,000
Total	300	1,000	100,000

Correlation Matrix

	Age	niveau-scolarité	nb.langues	Usage	Connaissance	Motiv-Instrumentale	Motiv-integrative	Représentation
Age	1,000	0,138	0,039	– 0,096	– 0,012	0,050	0,143	– 0,070
niveau-scolarité	0,138	1,000	0,350	0,383	0,329	– 0,050	– 0,129	– 0,224
nb.langues	0,039	0,350	1,000	0,311	0,269	0,037	– 0,40	– 0,074
Usage	– 0,096	0,383	0,311	1,000	0,566	0,219	0,105	0,222
Connaissance	– 0,012	0,329	0,269	0,566	1,000	0,180	0,012	0,151
Motiv-Instrumentale	0,050	– 0,050	0,037	0,219	0,180	1,000	0,446	0,254
Motiv-integrative	0,143	– 0,129	– 0,040	0,105	0,012	0,446	1,000	0,284
Représentation	– 0,070	– 0,224	– 0,074	0,222	0,151	0,254	0,284	1,000

300 observations were used in this computation.

Correlation Analysis

	Correlation	P-Value	95 % Lower	95 % Upper
Age, niveau-scolarité	0,138	0,0164	0,25	0,248
Age, nb.langues	0,039	0,4962	– 0,074	0,152
Age, Usage	– 0,096	0,0971	– 0,207	0,017
Age, Connaissance	– 0,012	0,8317	– 0,125	0,101
Age, Motiv-Instrumentale	0,050	0,3918	– 0,064	0,162
Age, Motiv-integrative	0,143	0,0131	0,030	0,252
Age, Représentation	– 0,070	0,2273	– 0,182	0,044
niveau-scolarité, nb.langues	0,350	< 0,0001	0,246	0,446
niveau-scolarité, Usage	0,383	< 0,0001	0,282	0,475
niveau-scolarité, Connaissan	0,329	< 0,0001	0,224	0,426
niveau-scolarité, Motiv-Inst	– 0,050	0,3844	– 0,163	0,063
niveau-scolarité, Motiv-inte	– 0,129	0,0255	– 0,239	– 0,016
niveau-scolarité, Représent	– 0,224	< 0,0001	– 0,329	– 0,114
nb.langues, Usage	0,311	< 0,0001	0,205	0,410
nb.langues, Connaissance	0,269	< 0,0001	0,161	0,371
nb.langues, Motiv-Instrume	0,037	0,5205	– 0,076	0,150
nb.langues, Motiv-integrative	– 0,040	0,4931	– 0,152	0,074
nb.langues, Représentation	– 0,074	0,1998	– 0,186	0,039
Usage, Connaissance	0,566	< 0,0001	0,484	0,639
Usage, Motiv-Instrumentale	0,219	0,0001	0,109	0,325
Usage, Motiv-integrative	0,105	0,0694	– 0,008	0,216
Usage, Représentation	0,222	< 0,001	0,112	0,327
Connaissance, Motiv-Instru	0,180	0,0018	0,068	0,287
Connaissance, Motiv-integra	0,012	0,8406	– 0,102	0,125
Connaissance, Représentation	0,151	0,0089	0,038	0,260
Motiv-Instrumentale, Motiv	0,440	< 0,0001	0,351	0,532
Motiv-Instrumentale, Repré	0,254	< 0,0001	0,145	0,357
Motiv-integrative, Représen	0,284	< 0,0001	0,177	0,385

300 observations were used in this computation.

Atelier Amérique du Nord

Rapport de synthèse

Jacques Maurais

Introduction

Compte tenu des contributions reçues, l'Amérique du Nord, dans le cadre de l'atelier, se résume au Canada, plus particulièrement le Canada fédéral, l'Ontario, Terre-Neuve et le Québec; deux collègues du Nouveau-Brunswick se sont malheureusement désistées et une contribution a été retirée *in extremis*.

Je prie à l'avance mes collègues de bien vouloir excuser les raccourcis que je prendrai. Si je ne rends pas compte de leur travail avec toutes les nuances souhaitables, j'espère du moins ne pas trop trahir leur pensée.

J'ai regroupé les contributions sous deux thèmes : le changement des identités et l'évaluation des politiques d'aménagement linguistique.

Changement des identités

Les identités se modifient comme conséquence de l'application des divers programmes d'aménagement linguistique. Corollairement et, pourrait-on ajouter, paradoxalement, on assiste à de plus grandes manifestations de l'insécurité linguistique.

Je regroupe sous ce thème les contributions de P. Brasseur, C. Moise, N. Labrie et S. Roy. J'inclus dans cette catégorie la contribution de G. Feuerverger parce qu'elle a un lien avec la question de l'identité. Dans ce cas, il ne s'agit plus tellement du changement des identités, mais de la valorisation de l'identité d'origine.

P. Brasseur, Les langues et l'école dans la communauté franco-terre-neuvienne

P. Brasseur note d'abord que l'identité franco-terre-neuvienne est double : d'origine française par les hommes, d'origine acadienne par les femmes. Dans la région francophone, on a déjà parlé, un peu, le breton; mais le breton a toujours été une langue marginale à Terre-Neuve et il a maintenant disparu. Tous les francophones de l'île sont aujourd'hui bilingues en français et en anglais; l'anglais est devenu la langue d'usage dans la communauté.

La contribution de P. Brasseur est basée sur plusieurs enquêtes de terrain et porte sur les effets de l'arrivée de l'école française à Terre-Neuve. Auparavant, la scolarisation se faisait en anglais. On infligeait des châtiments corporels aux écoliers si ceux-ci parlaient français. Le maître, unilingue anglais, enseignait en anglais à des enfants francophones rarement bilingues. Seuls les élèves anglophones ou issus de couples mixtes pouvaient vraiment profiter de l'enseignement en anglais. La conséquence est qu'aujourd'hui la plupart des francophones de plus de 40 ans ne peuvent ni lire ni écrire le français. (En passant, il faudrait un jour faire l'histoire de la répression du français au Canada, sur le modèle de ce que F. Ferrer i Girones a fait pour le catalan en Espagne et en France.)

L'école française est apparue récemment à Terre-Neuve (l'auteur ne dit pas quand exactement). Jusqu'à l'arrivée de l'école française, l'insécurité linguistique en français était inexis-

tante dans la presqu'île francophone. Encore aujourd'hui, les informateurs n'ont pas le sentiment de mal parler le français.

Pourtant, ils ne regardent pas la télévision en français parce qu'ils ne comprennent pas la variété de français de la télévision; mais, selon P. Brasseur, ce serait plus une question sociolinguistique que linguistique, parce que ses informateurs disent mieux comprendre les fermiers québécois, par exemple, que les journalistes. Mais ce qui focalise le débat et l'insécurité linguistique, c'est l'école et la variété de français qu'on y enseigne. En effet, on n'y enseigne pas la variété locale de français. Les enseignants sont québécois ou viennent du Nouveau Brunswick. Comme le dit P. Brasseur, la référence à une langue standard,... de type québécois, apparaît aujourd'hui avec l'école, comme une exigence nouvelle, qui déroute les plus vieux.

L'institution d'une norme qui ne correspond pas à l'usage local crée une nouvelle insécurité. [...] Les personnes âgées qui ont résisté à l'assimilation se sentent atteintes dans leur légitimité.

Quoi qu'il en soit, l'école française demeure l'un des acquis les plus importants pour les francophones de Terre-Neuve.

C. Moise, Les effets de la politique linguistique en Ontario français : la décision symbolique de Sault-Sainte-Marie

La communication se base sur un corpus d'entretiens semi-dirigés d'interlocuteurs de Sudbury, ville à 28 % francophone.

Jusque vers 1970, les Canadiens français de l'Ontario vivaient en autarcie et ils n'avaient pas une identité qui les différenciait de ceux du Québec. Voila la base d'un premier type d'identité que C. Moise découvre chez les francophones de l'Ontario : c'est le DISCOURS TRADITIONNEL. On accepte la domination économique de l'anglais, on ne revendique pas une vie en français, on croit que Français et Anglais peuvent vivre côte à côte sans se détruire. Ce premier type de discours traduit une certaine résignation, mais sans renoncer à l'identité française.

Puis avec l'émancipation québécoise, ce que l'on a appelé la Révolution tranquille des années 1960, et avec l'éclatement économique de l'Ontario, on assiste à une désagrégation de l'idée d'une nation canadienne-française (parce que, notamment, les francophones du Québec cessent de plus en plus de se définir comme Canadiens français pour revendiquer une identité québécoise).

Alors que l'identité des francophones de l'Ontario reposait jusque-là sur l'adhésion au groupe canadien-français, comment, à partir des années 1960-1970, définir leur identité? On constate donc qu'apparaît un nouveau modèle ou un nouveau discours, celui des personnes qui restent en dehors du groupe, qui ne participent pas, car l'action politique et la participation sociale dans la communauté tracent les limites d'un dehors et d'un dedans.

Apparaît ainsi un modèle de cheminement individuel, où la personne est à la poursuite de ses propres intérêts plutôt que de ceux du groupe. Les personnes qui adoptent ce point de vue, ce modèle, veulent à se démarquer du groupe franco-ontarien et cherchent une voie du côté du bilinguisme individuel. Pour eux, le bilinguisme est peut-être une nouvelle façon d'être en français.

Là-dessus, sur cette évolution des identités, arrive en 1990 la décision de la municipalité de Sault-Sainte-Marie de se proclamer unilingue anglaise (décision qui a entraîné celle de dizaines d'autres municipalités). En réalité, la décision de Sault-Sainte-Marie ne changeait substantiellement rien, elle ne faisait qu'entériner un état de fait, la gestion de la municipalité uniquement en anglais. Mais cette décision a eu des répercussions importantes au plan symbolique partout au Canada.

J'ajouterai qu'un autre événement important et mobilisateur pour la communauté franco-ontarienne s'est produit l'année dernière : l'annonce du projet de fermeture du seul hôpital universitaire francophone à l'Ouest du Québec, l'hôpital Montfort d'Ottawa. Tout comme la décision de Sault-Sainte-Marie analysée dans la communication de C. Moise, la fermeture de l'hôpital Montfort a mobilisé les francophones et a contribué à souder la communauté, mais c'est un sujet dont les répercussions sociolinguistiques restent à étudier.

N. Labrie et S. Roy, Transformations et stratégies d'action politique en milieu minoritaire franco-ontarien

L'objectif des auteurs est d'étudier les manifestations actuelles de l'exercice des rapports de force au sein de la société civile en ce qui a trait à la politique linguistique comme moyen de gérer le pluralisme et la variation linguistique. La communication est basée sur des données recueillies auprès de la communauté franco-ontarienne dans le cadre d'un programme de recherches portant sur la construction discursive de l'identité francophone en milieu minoritaire (projet *Prise de parole).* Les données ont été analysées à partir des méthodes ethnographiques propres à la sociologie et à l'anthropologie.

La mise en contexte à laquelle procèdent les auteurs se borne à présenter des événements récents, ce qui ne permet malheureusement pas de rappeler la discrimination historique et la minoration dont furent victimes les francophones et qui expliquent en grande partie la situation actuelle. Trois dates résument le cadre dans lequel les auteurs ont leur contribution. 1968 : financement par le gouvernement ontarien des écoles secondaires françaises; 1986 : loi sur les services en français dans les régions spécialement désignées; janvier 1998 : gestion des écoles françaises par les francophones. Dans les années 1990, la mondialisation et le néolibéralisme transforment le rôle de l'État et obligent les minorités à revoir leurs stratégies. En particulier, la cure d'amaigrissement de l'État due à l'influence néolibérale entraîne la diminution des ressources financières destinées aux minorités.

Les progrès des Franco-Ontariens résultent de deux facteurs principaux : la mobilisation des Franco-Ontariens eux-mêmes; et l'affirmation du Québec (pour diminuer la légitimité du Québec comme seul défenseur des francophones au Canada, le gouvernement fédéral a étendu la reconnaissance du français à la grandeur du pays).

Les auteurs notent que les Franco-Ontariens ont réussi à créer leurs propres espaces sociaux au sein desquels il est possible de fonctionner en français, malgré un environnement majoritairement de langue anglaise. Ces espaces sociaux sont, outre la famille, des organismes du monde associatif et des institutions scolaires et sociales.

Dans leur analyse de discours, les auteurs utilisent une dichotomie : d'un côté, les personnes qui ont une orientation de type plus « communautariste » ; de l'autre, les personnes qui ont une orientation « individualiste » (on retrouvait la même dichotomie dans la communication de C. Moise).

Les auteurs notent un clivage entre francophones de souche (descendants de Canadiens français) et Néo-Canadiens de langue française. Les minorités nouvelles, issues de l'immigration, sont invitées à s'intégrer à la minorité de souche qui, elle, se montre disposée à parler en leur nom. Ce sont les minorités issues de l'immigration qui font les frais de la cohésion apparente de la minorité francophone.

G. Feuerverger, Une réflexion sur un projet novateur : une intervention en littératie pour les élèves des communautés culturelles à Montréal et à Toronto

Le titre appelle des précisions terminologiques : au Canada, l'expression communautés culturelles désigne les groupes ethniques issus de l'immigration. Quant au mot littératie, j'ai toujours eu beaucoup de réserves sur l'utilisation de ce néologisme qui me semble inutile, puisque nous avons déjà en français la distinction entre l'analphabétisme et l'illettrisme.

Cette communication se situe dans le contexte du pluralisme linguistique qui caractérise la société canadienne, tant dans les milieux anglophones que francophones. J'ajouterai, pour ma part, que ce pluralisme linguistique est surtout le fait de quelques grandes villes et qu'il n'est pas généralise dans tout le pays, loin de là.

G. Feuerverger livre une réflexion, plus que des résultats d'ailleurs, à partir d'une étude exploratoire basée sur des entrevues, des conversations et de l'observation-participation.

L'expérience qu'elle a menée vise à susciter des occasions pour que les élèves lisent dans leur langue maternelle en vue de stimuler leur développement dans les deux langues (=L1 et

langue d'enseignement). On fait donc lire des livres écrits dans diverses langues étrangères, mais il y a toujours une traduction dans la langue d'enseignement, de sorte que toute la classe peut prendre connaissance du même livre. L'expérience est basée sur l'hypothèse suivante : plus les langues et les cultures d'origine sont intégrées au programme d'études des élèves, plus ceux-ci ont de chances de réussir à l'école. Les enfants bilingues qui ont acquis un niveau élevé de lecture dans leur langue première ont plus de chances d'atteindre des niveaux élevés dans leur langue seconde (l'anglais ou le français). C'est l'hypothèse déjà formulée par Cummins sur l'interdépendance entre les langues : les langues se complètent mutuellement, c'est-à-dire que la compétence en langue seconde dépend de la compétence en langue première au moment de l'exposition intensive à la langue seconde; donc, plus l'enfant améliorera sa compétence en langue première, plus il aura de chances de bien maîtriser la langue de l'enseignement.

Évaluation des politiques d'aménagement linguistique

Les contributions reçues procèdent à l'évaluation non seulement des politiques nationales et provinciales, mais aussi à celle de la politique linguistique plus ou moins explicite d'une nation/bande/tribu/réserve autochtone. La contribution de D. Daoust se situe à l'échelle canadienne, mais aussi aborde le cas de la politique linguistique du Nouveau-Brunswick. Celle de P. Bouchard porte sur la francisation des entreprises au Québec alors que D. Cyr décrit les répercussions du programme d'immersion française chez les Micmacs d'une réserve québécoise.

D. Daoust, La politique fédérale canadienne et les effets de sa mise en œuvre sur quelques minorités francophones du Canada

Dans une présentation très fouillée de la politique fédérale canadienne, D. Daoust constate, dans la fonction publique fédérale, une diminution du nombre de postes exigeant l'anglais uniquement ou le libre choix de l'une ou l'autre des deux langues officielles au profit de postes exigeant le bilinguisme, ce qui, théoriquement, favorise l'usage du français. Parallèlement, on remarque que les francophones ont accru leur présence dans la fonction publique fédérale et que celle des anglophones a décru.

On constate enfin que les communautés linguistiques minoritaires sont davantage bilingues que les communautés majoritaires, ce qui est normal (mais ne l'était pas au Québec jusqu'aux lendemains de la dernière guerre).

P. Bouchard, La francisation des entreprises au Québec : de la difficulté relative d'hier à la complexité de demain

La législation linguistique du Québec oblige toutes les entreprises de plus de 50 employés à procéder à leur analyse linguistique et, le cas échéant, à négocier un programme de francisation avec l'Office de la langue française. Après 20 ans, on constate qu'environ 70 % des entreprises ont obtenu leur certificat de francisation.

La croissance rapide de la certification des entreprises dans les années 1980 s'explique parce que le certificat confirmait simplement qu'il s'agissait d'une entreprise déjà francisée ou dont les propriétaires étaient francophones.

Depuis le tournant des années 1990, on constate un plafonnement de la francisation des entreprises. P. Bouchard voit deux causes qui expliqueraient ce plafonnement :

– les mutations sociales, économiques et technologiques ont pu entraîner un recul du français dans les entreprises déjà francisées ;

– les entreprises qui restent à franciser sont les plus difficiles, celles qui appartiennent à des non- francophones ou qui font principalement affaire hors du Québec.

L'auteur donne l'exemple de ce qu'il considère comme un cas difficile : les chaînes hôtelières. Les établissements hôteliers ont tout francisé ce qui était local, mais le logiciel de réservation demeure anglais car il doit être le même dans tous les établissements de la chaîne à travers le monde.

La francisation doit s'exercer maintenant dans un contexte plus difficile, caractérisé entre autres :

– par le néolibéralisme, qui entraîne une diminution du rôle de l'État face aux firmes géantes et aux firmes réseautées;

– par la mondialisation des activités économiques, ce qui tend à diminuer les responsabilités locales.

D. Cyr, L'aménagement linguistique en contexte trilingue : le cas des langues amérindiennes

Cette contribution constitue une bonne illustration des problèmes que doivent affronter les Premières Nations (c'est-à-dire les tribus amérindiennes et les communautés esquimaudes) dans la défense de leur langue ancestrale et dans la définition d'une politique linguistique : la très grande dispersion territoriale des nations autochtones en plusieurs réserves isolées les unes des autres et l'éclatement des structures administratives.

La recherche de D. Cyr porte sur la bande micmaque de Restigouche. Cette dernière compte environ 2 300 personnes; elle a connu, au XXe siècle, une assimilation à l'anglais. Il y a 18 autres bandes micmaques, au total 20 000 à 25 000 personnes, dans l'Est du Canada et le Nord-Est des États-Unis. La transmission du micmac comme langue maternelle ne se fait quasiment plus dans toutes les communautés. La langue des 18-25 ans, dernière génération à parler la langue au foyer, a été à toutes fins utiles relexifiée à partir de l'anglais et la morphologie est simplifiée à l'extrême. L'écriture n'est pas uniformisée d'une réserve à l'autre, d'une province canadienne à l'autre et encore moins entre les Micmacs du Canada et ceux des États-Unis. Pour uniformiser les pratiques éducatives, les 19 bandes micmaques devraient d'abord s'entendre entre elles, puis avec le gouvernement fédéral canadien, puis avec les gouvernements de 5 provinces et celui d'un État américain !

Il y a 30 ans, la bande de Restigouche a signé une entente pour faire scolariser ses enfants en anglais au Nouveau-Brunswick (il n'y a qu'une rivière à traverser) : l'entente prévoyait qu'on devait aussi offrir des cours de micmac aux enfants mais les maîtres n'ont pas été formés en conséquence et le matériel pédagogique était inadéquat. En plus, les enfants ont été victimes de racisme et de discrimination : comme conséquences, une catastrophe culturelle et une plus grande assimilation à l'anglais. Maintenant, l'éducation a été rapatriée dans la réserve. Et les élèves ont accès à l'immersion linguistique,... mais l'immersion en français. C'est le choix effectué par la majorité des parents :

« ... le prestige de l'immersion française en milieu micmac est devenu tel que ces programmes, pour l'instant, détournent une bonne partie des budgets qui autrement pourraient être consacrés au développement de programmes de micmac langue seconde ou d'immersion micmac. Il se peut cependant que cette étape de passage par le bilinguisme officiel [=anglais-français] soit, paradoxalement, un pas vers la construction éclairée de programmes d'immersion en micmac. En s'éduquant aux techniques d'immersion et en démystifiant le plurilinguisme, les Micmacs feront peut-être école au Canada autochtone. »

J'ajouterai que la contribution de D. Cyr aurait pu être incluse, elle aussi, dans ma première section, le changement, ou le maintien, des identités; elle aborde la question du changement linguistique du micmac, qui se relexifie et dont la grammaire se simplifie sous l'action de l'anglais. Or, on sait qu'en général les défenseurs d'une langue ne veulent pas de ces variétés hybrides, impures. Mais c'est peut-être dans cette hybridation que pourrait résider l'avenir de certaines langues minoritaires. Le phénomène de l'hybridation linguistique n'est pas sans poser le problème de la redéfinition de l'identité du groupe.

Conclusion

Lors de la discussion, le temps n'a pas permis de soulever un point d'ordre méthodologique qui m'apparaissait pertinent, compte tenu de la nature de certaines des contributions. En effet, certaines contributions/celles des collègues de l'Ontario et celle qui porte sur Terre-Neuve, sont basées sur des analyses de discours, voire sont le compte rendu d'une ou de quelques expériences personnelles (Feuerverger). Bien que dans le cas du projet Prise de parole on ait interviewé quelque 200 personnes, ce qui est un nombre supérieur à celui de bien des enquêtes sociolinguistiques, on peut malgré tout se demander comment, à partir de l'analyse de discours, il est possible d'aller au-delà de l'anecdote pour obtenir une perspective macro, puisque le sous-titre de nos Journées d'études est *Approches macrosociolinguistiques*. Est-ce seulement le point de vue qui doit être macro, mais pas l'approche méthodologique? Comment peut-on obtenir un point de vue macro à partir d'entrevues libres qui favorisent le côté anecdotique? Les réponses devront attendre une autre occasion.

Atelier Amérique du Nord

La francisation des entreprises au Québec : de la difficulté relative d'hier à la complexité de demain

Pierre Bouchard

Depuis la promulgation de la *Charte de la langue française* en 1977, la francisation des entreprises, élément majeur du plan d'aménagement linguistique du Québec, a fait des progrès importants. Tout n'est cependant pas achevé : l'opération stagne depuis quelques années (Comité interministériel sur la situation de la langue française, 1996 : 79-92) et, dans un contexte de mutations socio-économiques rapides, de nouveaux défis se posent pour la certification des entreprises du Québec[1] et la généralisation de l'utilisation du français au sein de ces mêmes entreprises (Office de la langue française, à paraître). Le travail de francisation a toujours été difficile et il n'y a pas d'indices qui nous permettent de penser que ces difficultés s'atténueront au cours des années à venir.

Les analyses dont nous ferons état tout au long de cette communication sont basées sur un certain nombre de données provenant des dossiers administratifs de l'Office de la langue française et de recherches récentes réalisées à l'Office de la langue française ou ailleurs. Ainsi, il nous sera possible de parler du déroulement du processus de certification des entreprises et de l'utilisation du français au sein des entreprises du Québec et ce, tout en examinant le passé et le présent et en anticipant l'avenir.

La certification des entreprises au Québec

Nous traiterons dans cette section du processus de certification auquel sont soumises les entreprises employant 50 personnes et plus. Dans un premier temps, nous ferons une brève description du processus prévu par la loi. Ensuite, nous examinerons son évolution pour enfin relever les difficultés de francisation passées et présentes et celles qu'il nous est possible de prévoir pour l'avenir.

Le processus de certification des entreprises

Le processus de certification des entreprises, prescrit par la *Charte de la langue française* et modulé par les actions de l'Office de la langue française, est unique au monde et, sans doute, peu connu. Aussi, il nous apparaît important de vous en présenter brièvement les principales étapes et les objectifs poursuivis par chacune.

L'Office de la langue française a pour mandat général de veiller à l'application de la *Charte de la langue française*, notamment[2], de « veiller à ce que le français devienne, le plus tôt possible, la langue des communications, du travail, du commerce et des affaires dans l'Administration et les entreprises » (*Charte de la langue française*, a. 100). De ce fait, l'Office a le

1. Il s'agit du processus de certification des entreprises employant 50 personnes et plus, prévu au chapitre V de la *Charte de la langue française* qui a pour titre *La francisation des entreprises*.

2. L'Office de la langue française a comme autre mandat général de « définir et conduire la politique québécoise en matière de recherche linguistique et de terminologie » (*Charte de la langue française*, a. 100).

mandat particulier de gérer le processus de certification des entreprises (entreprises employant 50 personnes et plus) au Québec.

Il doit voir à ce que, dans une entreprise donnée, les travailleurs aient la possibilité de travailler en français. Dans un tel cas, l'entreprise remplit la condition essentielle pour que l'Office lui émette un certificat de francisation.

Avant d'obtenir son certificat de francisation, une entreprise doit d'abord procéder à l'analyse de sa situation linguistique et la soumettre à l'Office pour appréciation.

Par la suite, un certificat de francisation est délivré par l'Office à l'entreprise si ce dernier juge que le français y est suffisamment généralisé. Dans le cas contraire, l'entreprise[3] doit élaborer un programme de francisation adapté à sa situation particulière[4], apporter les correctifs jugés nécessaires selon un échéancier négocié avec l'Office pour en arriver dans un temps plus ou moins rapproché[5] à l'obtention d'un certificat (*cf.* graphique n° 1).

Après l'obtention du certificat de francisation, l'entreprise n'est pas libérée pour autant de ses obligations en regard de la francisation : selon les dispositions apportées par le projet de loi 86 en 1993, l'entreprise certifiée a l'obligation de continuer à se préoccuper de francisation en remettant « à l'Office, tous les trois ans, un rapport sur l'évolution de l'utilisation du français dans l'entreprise » (*Charte de la langue française*, a. 146). Voici les principales étapes du processus de francisation que résume le graphique suivant (*cf.* graphique n° 1).

Pour clore cette rapide présentation du processus de certification des entreprises, il nous semble important d'insister sur le fait que l'émission d'un certificat de francisation constitue un acte administratif posé par l'Office de la langue française à l'endroit d'une entreprise à la suite d'une évaluation de sa situation linguistique (Conseil de la langue française, 1995 : 94). Le certificat émis constitue en quelque sorte une reconnaissance officielle de l'atteinte des objectifs de francisation déterminés par l'article 141 de la *Charte*. Ces précisions sont importantes, car, nous le verrons, la certification a une portée limitée et ne signifie pas nécessairement une utilisation réelle et durable du français par les travailleurs (Loubier, 1994 : 53).

La difficulté relative d'hier

Les données administratives (*cf.* tableau n° 1) sont très instructives. Elles nous permettent de voir que le travail de certification des entreprises employant 50 personnes ou plus n'est toujours pas terminé après plus de 20 ans (environ 70 % des entreprises sont certifiées[6]) et, en même temps, elles permettent d'analyser le déroulement du processus de certification et d'en

3. Il est important d'ajouter que les entreprises employant 100 personnes et plus sont tenues d'« instituer un comité de francisation » (*Charte de la langue française*, a. 136 à 138), constitué pour le tiers de représentants des travailleurs, ce qui permet une responsabilité partagée du déroulement du processus de certification par les employés et les employeurs.

4. Le programme de francisation vise à apporter les correctifs jugés nécessaires relativement à l'un ou l'autre des éléments définis à l'article 141 de la *Charte de la langue française*, soit : la connaissance du français chez les dirigeants de l'entreprise et les autres membres du personnel; l'augmentation, à tous les niveaux de l'entreprise, y compris au sein du conseil d'administration, du nombre de personnes ayant une bonne connaissance du français; l'utilisation du français au travail dans les communications internes, dans les documents de l'entreprise et dans les communications avec les fournisseurs, la clientèle et le public; l'utilisation d'une terminologie française appropriée; l'utilisation du français dans l'affichage public et la publicité commerciale; l'existence d'une politique linguistique d'embauche, de promotion et de mutation appropriée; et l'utilisation du français dans les technologies de l'information.

5. Il y a actuellement quelque 300 entreprises en application de programme depuis plus de 10 ans et plusieurs de celles-là ne pourront probablement jamais obtenir leur certificat de francisation, à moins d'une évolution imprévisible de la situation.

6. Il s'agit d'une estimation approximative, puisque le tissu industriel est en constante évolution. Il y a des entreprises qui se fusionnent, font faillite ou cessent tout simplement leurs activités. De plus, il y a des entreprises qui se créent et, de ce fait, viennent grossir les rangs des entreprises déjà sous gestion. Enfin, il y en a d'autres qui voient leur taille augmenter ou diminuer. Bref, ce sont là autant d'éléments qui affectent le taux de certification qui, étant donné les inscriptions annuelles moyennes de nouvelles entreprises, ne pourra dépasser les 90 %.

Graphique 1. Processus de certification des entreprises de 50 personnes ou plus.

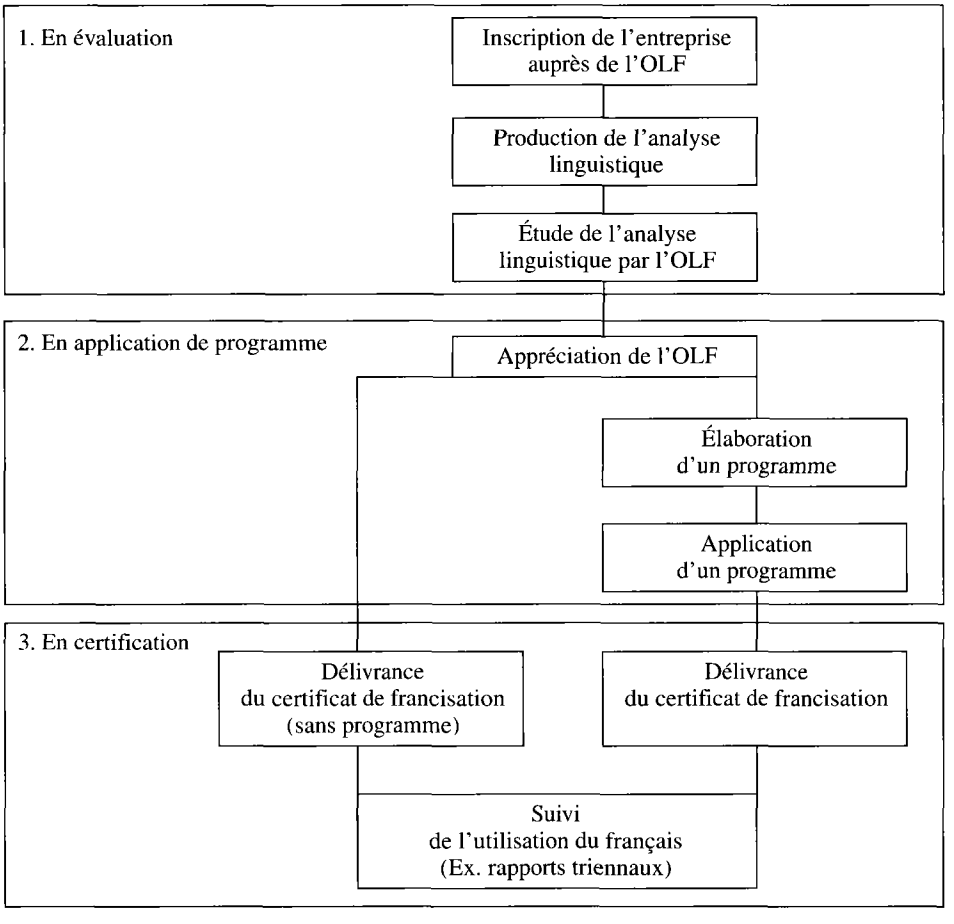

tirer des enseignements intéressants. En effet, à partir des taux de certification présentés au tableau n° 1, on constate que, durant les premières années (jusqu'au 31 mars 1990), le taux de certification a augmenté de façon significative et régulière (*cf.* graphique n° 2), soit de quelque 10 % par année. Par ailleurs, on constate une certaine stagnation depuis 1990 (*cf.* graphique n° 3) : le nombre d'entreprises certifiées stagne autour de 3000 et le taux de certification autour de 70 %[7].

En fait, la certification rapide réalisée durant les premières années de francisation s'explique de différentes façons. D'abord, un certain nombre d'entreprises n'avaient pas attendu la promulgation de la *Charte de la langue française* pour amorcer leur francisation (Veaudelle, 1982). Elles avaient commencé à apporter certains correctifs nécessaires bien avant la mise en place du processus de francisation prescrit par la *Charte de la langue française* et ce, plus parti-

7. L'Office continue cependant à émettre des certificats de francisation : plus d'une centaine d'entreprises sont certifiées au fil des ans et un nombre à peu près équivalent doivent être radiées, compte tenu des mutations qui affectent le tissu industriel (faillite, fusion, fermeture etc.).

Tableau 1. Pourcentage des entreprises selon les étapes de certification

Entreprises				
Année	**En évaluation**	**En application de programme**	**Certifiée**	**Total (N)**
1980-81	77,9	14,4	7,7	4352
1981-82	42,3	36,1	21,6	3884
1982-83	11,5	57,6	30,9	3652
1983-84	4,5	58,2	37,4	3595
1984-85	5,0	47,5	47,5	3567
1985-86	11,0	34,2	54,8	3762
1986-87	11,0	28,0	61,1	3818
1987-88	13,3	25,4	61,4	4119
1988-89	10,8	23,2	66,1	4222
1989-90	10,4	18,4	71,2	4239
1990-91	10,5	16,0	73,5	4268
1991-92	9,5	14,7	75,8	4259
1992-93	9,4	15,1	75,5	4308
1993-94	8,6	14,3	77,1	4234
1994-95	9,1	12,8	78,2	4298
1995-96	8,8	13,2	78,0	4226
1996-97	9,6	13,8	76,6	4068
1997-98	16,2	12,6	71,2	4128

Graphique 2. Taux de certification et tendance (1980-1990).

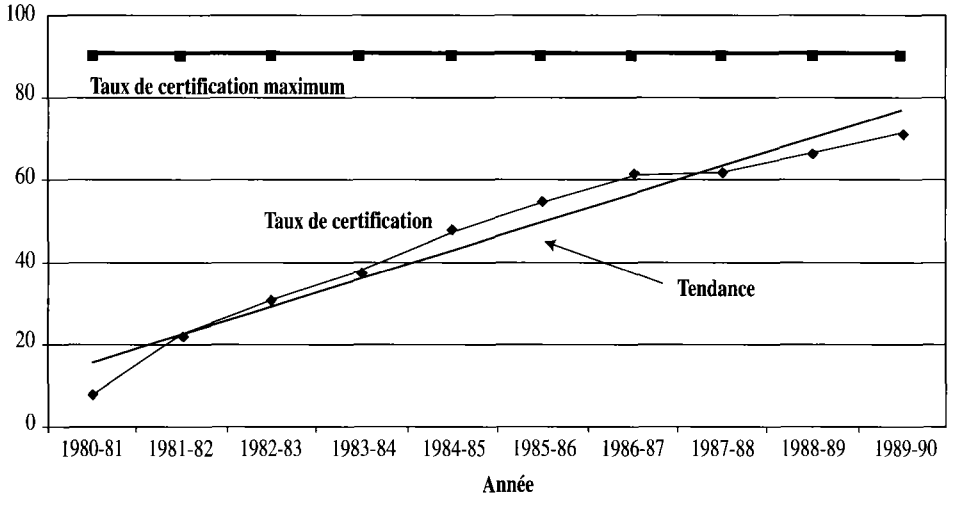

Graphique 3. Taux de certification et tendance (1990-1998).

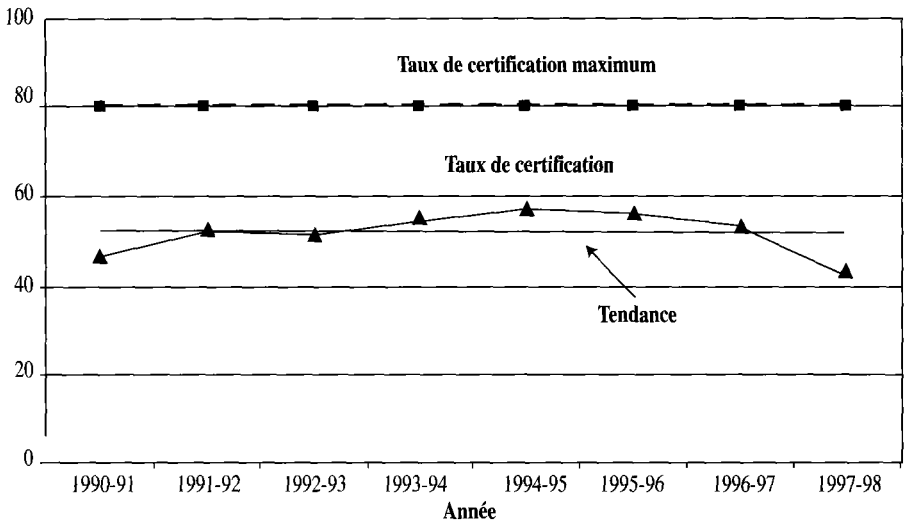

culièrement lorsque la pression du client (surtout de type « personne physique ») se faisait sentir. Dans le cas de ces entreprises, l'Office de la langue française n'a alors souvent eu qu'à reconnaître un état de fait, soit l'atteinte des objectifs de francisation prévus dans la loi. De plus, plusieurs entreprises certifiées durant cette période faisaient partie des petites et moyennes entreprises (entre 50 et 99 personnes) qui sont de beaucoup supérieures en nombre (quelque 40 %) et pour qui il semble plus facile de se conformer aux exigences de la *Charte*[8].

Une analyse sommaire de l'évolution des courbes de certification de ces deux catégories d'entreprises (les petites et moyennes entreprises et les grandes) le montre bien : malgré une entrée plus tardive dans le processus (1980 par rapport à 1978), les petites et moyennes entreprises ont vite rattrapé les grandes (Conseil de la langue française, 1995 : 78-79) et leur taux de certification se maintient depuis supérieur à celui des grandes.

Enfin, on a pu constater qu'un grand nombre des premières entreprises à être certifiées étaient dirigées par un conseil d'administration majoritairement francophone, une condition quasi suffisante pour la certification (Bouchard, 1991 : 120-121), et que la rapidité de certification de ces entreprises était grandement tributaire de la présence d'administrateurs francophones (Bouchard, 1991 : 191).

En d'autres termes, le travail de certification réalisé au cours des années 80 a ni plus ni moins consisté en grande partie à confirmer la généralisation du français dans des entreprises francophones ou déjà francisées[9].

Dans un tel contexte, il n'est pas surprenant de constater par la suite une certaine stagnation de la certification : en plus des mutations socio-économiques actuelles bien connues et dont nous reparlerons, le processus de francisation doit désormais franciser des entreprises à propriété anglophone ou allophone ou des entreprises qui font des affaires avec l'extérieur du Québec, ce qui représente évidemment un défi de taille.

---

8. La taille de l'entreprise constitue un bon indicateur de la complexité du travail de francisation qui doit y être accompli : les grandes entreprises sont généralement divisées en plusieurs groupes organisationnels, alors qu'il y en a généralement moins dans le cas des petites et moyennes entreprises. Dès lors, on comprendra sans peine que les programmes de francisation sont plus complexes dans les grandes entreprises.

9. Ces entreprises étaient aussi sûrement plus réceptives à la terminologie française déjà existante ou à celle développée par l'Office de la langue française.

La complexité d'aujourd'hui et de demain

Depuis le début des années 90, le processus de certification a tendance à plafonner. Le Comité interministériel sur la situation de la langue française avait déjà fait ce constat et le graphique n° 3 montre que le phénomène est tout aussi actuel en 1998.

Les éléments d'explication de cette complexité sont multiples : ils ne semblent pas relever uniquement des caractéristiques propres à l'entreprise, mais aussi et de plus en plus du contexte social et inter-organisationnel avec lequel elle doit composer. Parmi les caractéristiques propres à l'entreprise, il ne faut sûrement pas négliger, outre la langue de la propriété dont il a déjà été question, l'importance de la situation géographique du siège social qui, à certains égards, est corrélée avec l'origine de la propriété (entreprise étrangère = siège social à l'extérieur du Québec) ou avec la langue de la propriété (entreprise anglophone – siège social à Montréal ou à l'extérieur du Québec). Ainsi, on comprendra aisément que les entreprises ayant leur siège social à l'extérieur du Québec ou sur l'Île-de-Montréal aient un processus de certification plus lent que celles ayant un siège social au Québec, mais à l'extérieur de Montréal[10].

L'activité économique de l'entreprise est une autre de ces caractéristiques qu'il importe aussi de considérer.

En effet, en plus de la spécialisation linguistique ou ethnique que l'on a tendance à reconnaître à certains secteurs (Raynauld et Vaillancourt, 1984)[11], on trouve aussi des secteurs d'activité économique marqués par une utilisation plus ou moins forte de la technologie[12]. À partir d'un examen des dossiers d'entreprises inscrites à l'Office, il apparaît que le taux de certification des entreprises du secteur manufacturier est fonction d'une utilisation plus ou moins forte de la technologie.

Les entreprises qui font une forte utilisation de la technologie ont, en effet, tendance à se franciser moins rapidement que celles qui en font une utilisation moyenne et ces dernières moins que celles à faible utilisation[13].

Cela étant dit, il nous importe maintenant d'insister sur le contexte social et inter-organisationnel, car il devrait préoccuper de plus en plus les gestionnaires de la francisation et les entreprises au cours des années à venir, du moins si on accepte de prendre en considération les effets réels de la mondialisation des échanges et de l'information, un mouvement qui n'est pas près de s'arrêter (Petrella, 1998). Les effets de ce phénomène se font d'ailleurs déjà sentir : il est possible d'en dégager des traces qui expliquent pour une bonne part la non-certification (ou la lente certification) des entreprises en application de programme depuis 10 ans et plus[14] et même des autres entreprises qui tardent à terminer leur programme de francisation. En effet, la stagnation de la certification d'un certain nombre de ces entreprises tient au caractère multinational et au contexte inter-organisationnel dans lequel elles naviguent.

Les hôtels font partie de cet ensemble : s'ils ont pu franciser tout ce qui relevait de leur responsabilité en tant qu'établissements québécois (affichage, documentation et autres), ils n'ont encore pu résoudre le problème de la langue du logiciel de réservation qui se doit d'être

---

10. Selon des données obtenues en date du 30 juin 1998, 64 % des entreprises ayant un siège social à l'extérieur du Québec, 62,9 % sur l'Ile-de-Montréal et 79,1 % de celles ayant un siège social au Québec, mais à l'extérieur de Montréal, sont certifiées.

11. Ils affirment, entre autres choses, que les établissements francophones se trouvent surtout dans les secteurs d'activité les plus protégés (agriculture, services, construction et administration publique), alors que les établissements étrangers sont surtout concentrés dans l'exploitation des ressources (mines et forêts) et dans la fabrication, et que les entreprises anglophones se retrouvent surtout dans les transports et communications ainsi que dans le domaine financier.

12. Cette notion recouvre l'utilisation de la technologie dans la production de biens et services, ainsi que la production de technologie mesurée à partir du pourcentage de dépenses consacrées à la recherche et au développement (Mac Mullen, 1987).

13. Les entreprises manufacturières à forte utilisation de technologie sont certifiées à 60,5 %, alors que celles à faible utilisation le sont à 75,9 %, les autres (celles à moyenne utilisation) l'étant à 68,5 %.

14. Quelque 300 entreprises appliquent un programme de francisation depuis 10 ans et plus.

compatible pour tous les établissements de la chaîne (à travers le monde). Les concessionnaires d'automobiles et les distributeurs de pièces et d'accessoires d'automobiles sont, toutes proportions gardées, dans une situation comparable. Ils ont francisé tout ce qu'ils pouvaient faire localement, mais, étant donné qu'ils s'approvisionnent en très grande partie à l'extérieur du Québec et qu'ils n'ont pas vraiment de contrôle sur leurs fournisseurs étrangers (américains pour la plupart), ils font face à des problèmes de francisation qui ne relèvent pas de leur compétence et leur certification, tout comme dans le cas des hôtels, est en quelque sorte quasi impensable.

La non-certification de certaines de ces entreprises (les entreprises en application de programme depuis un certain nombre d'années) tient aussi à la dimension internationale de leur production. Cette dimension recouvre surtout les produits fabriqués au Québec, mais destinés à l'extérieur du Québec (le cas du secteur de l'aérospatiale). Elle renvoie au lieu de production [USA et Japon] et à la technologie de plus en plus sophistiquée que l'on utilise (le cas des constructeurs d'automobiles) et, enfin, aux relations que certaines de ces entreprises entretiennent avec l'extérieur du Québec, et à leur ouverture sur les marchés extérieurs, tant pour ce qui est de la production que des services (le cas du secteur des produits électriques et électroniques).

Enfin, la non-certification de ces entreprises peut aussi être tributaire des technologies de l'information qui assurent le contrôle de la gestion des stocks ou de la gestion des ventes à distance, de Toronto ou de New York par exemple (le cas du secteur commercial), de la réalisation de transactions financières à partir ou vers d'autres pays (le cas du secteur financier) et du transfert des plans de travail d'un pays à l'autre qui permet ainsi l'utilisation de licences de logiciels dans des établissements d'autres fuseaux horaires (le cas du secteur des produits électriques et électroniques).

Le processus de certification est, nous venons de le voir, tributaire de toute une panoplie de variables situationnelles sur lesquelles on a peu de contrôle. Mais en plus, et plusieurs études et documents le confirment, il ressort que la certification des entreprises a une portée limitée. En effet, la certification des entreprises reconnaît bien une certaine généralisation du français, mais pas nécessairement une utilisation effective du français à tous les niveaux de l'entreprise visée.

Et elle ne signifie pas davantage la fin des efforts de francisation. À preuve, l'examen rapide des rapports triennaux reçus au cours de la dernière année montre qu'un très grand nombre d'entreprises certifiées depuis plusieurs années ont régressé relativement aux exigences de francisation auxquelles elles répondaient au moment de leur certification. Plusieurs se sont déjà vues ou vont prochainement se voir imposer un plan de redressement afin de pouvoir à nouveau se conformer aux exigences de la *Charte de la langue française*. Bref, la francisation exige et exigera un effort continu de la part des entreprises.

L'utilisation du français au travail

Cela étant dit, qu'en est-il de l'utilisation effective du français dans les différents milieux de travail soumis au processus de certification? Le processus de certification a-t-il eu des effets sur l'utilisation effective du français? Nous examinerons certains résultats de recherches récentes pour déterminer ces effets, mais aussi nous tenterons de trouver réponse à certaines questions toujours sans réponses.

Les effets de la certification sur l'utilisation du français

La question de la certification en regard de l'utilisation du français a fait l'objet de plusieurs évaluations critiques de la part des syndicats, des membres du Conseil de la langue française, du groupe de travail tripartite sur le français, du comité interministériel sur la situation de la

langue française et de chercheurs universitaires. Tous en sont arrivés à la conclusion que « certification » et « utilisation du français » ne sont pas équivalents, que la certification d'une entreprise ne signifie pas nécessairement que son personnel utilise effectivement le français au travail, tout au plus elle « est un préalable à un fonctionnement en français, à la vie en français » (Comité interministériel sur la situation de la langue française, 1995 : 87). Il ne faut cependant pas conclure de ces évaluations que le processus de certification n'a produit aucun ou peu de résultats relativement à l'utilisation du français.

En effet, une étude réalisée en 1995 par l'Office de la langue française montre que, dans les entreprises certifiées de la région de Montréal, l'utilisation du français est de façon générale plus élevée dans les entreprises certifiées que dans les non certifiées, que ce soit au niveau de l'environnement écrit[15] (affichage et documentation de travail), des communications écrites des travailleurs (le rempli des formulaires ou la rédaction de différents écrits) ou de leurs communications orales tant avec leurs supérieurs qu'entre collègues (> 80 % par rapport à < 65 %). Le processus de certification a donc bien eu un impact sur l'utilisation du français par les travailleurs. Il ne se limite pas à une simple francisation de l'environnement écrit[16] : il contribue aussi à ce que ces travailleurs utilisent davantage le français que l'anglais à l'écrit (rempli des formulaires et rédaction de documents divers) et à l'oral, soit dans le cas de 87 % et 82 % des entreprises certifiées comparativement à 67 % et à 62 % des non certifiées. Par contre, il importe de le souligner, le processus de certification a produit un effet beaucoup plus limité dans le cas des logiciels : seulement 49 % des entreprises certifiées comparativement à 26 % des non certifiées ont tendance à utiliser davantage de logiciels en français.

Selon cette même recherche, il ressort aussi que le processus de francisation n'a pas le même impact sur l'utilisation du français dans les entreprises francophones et les entreprises anglophones. En effet, il s'avère plus facile d'utiliser le français à l'écrit ou d'utiliser des logiciels en français dans une entreprise francophone que dans une entreprise anglophone.

Les travailleurs des entreprises francophones, qu'elles soient certifiées ou non, écrivent généralement plus en français qu'en anglais, cette réalité s'appliquant même à la quasi-totalité des entreprises certifiées (98 %)[17], alors que ce type d'utilisation du français n'atteint que 75 % des entreprises anglophones certifiées[18].

Et il en est ainsi de l'utilisation des logiciels en français, mais dans une proportion généralement moindre, car les logiciels en anglais occupent une place encore importante dans les entreprises certifiées et ce, même dans les entreprises à propriété francophone[19].

Une analyse secondaire de données antérieures recueillies par le Conseil de la langue française (1979, 1989 et 1993) va dans le même sens, mais tout en en précisant la portée. En effet, elle montre que le processus de certification s'est opéré en deux phases, soit la francisation des travailleurs manuels et techniques que l'on retrouve surtout chez les francophones et celle des travailleurs administratifs qui auraient été influencés par la direction et la propriété des entreprises. La première phase, qui s'est terminée avec la mise en place du processus de certification actuel, n'a donc pas vraiment été influencée par ce processus, alors que « la francophonisation des administrateurs [...] et le processus de certification des entreprises [...] ont sans doute contribué à cette deuxième phase » (Conseil de la langue française, 1995 : 147-148).

---

15. Nous utilisons l'expression « environnement écrit » pour englober la production écrite que l'entreprise met à la disposition de son personnel.

16. L'utilisation du français dans les documents de travail, notamment dans les manuels et les catalogues, est une des exigences qui est faite à l'entreprise en vertu de l'art. 141 de la *Charte de la langue française*.

17. Soulignons que, dans 84 % des entreprises francophones non certifiées, les travailleurs ont déjà tendance à utiliser davantage le français que l'anglais.

18. Il y a 63 % des entreprises anglophones non certifiées qui se trouvent dans cette situation.

19. Selon cette recherche, 71 % des entreprises francophones certifiées utilisent davantage de logiciels en français, alors que seulement 30 % des entreprises anglophones ont affirmé faire de même.

Le travail en français

En effet, il semble bien qu'il y ait eu, que ce soit dans le cadre du processus de certification ou non, progrès de l'utilisation du français comme langue de travail. Par ailleurs, il faut encore s'interroger sur cette utilisation. Il arrive souvent que des représentants d'entreprise vous disent : « ici, on travaille en français, mais on utilise beaucoup de termes techniques anglais ». Il y a aussi le fait que les travailleurs, ou certains d'entre eux, sont souvent placés dans une situation de travail dont le cadre déborde les frontières actuelles du Québec, ce qui les oblige de recourir à d'autres langues comme l'anglais. Il y a des travailleurs qui, même à l'intérieur de leur entreprise, baignent dans un environnement plus ou moins réfractaire à l'utilisation du français. Enfin, le personnel francophone d'entreprises anglophones ou à propriété étrangère demeure toujours dans cette situation précaire.

Il devient, dès lors, de plus en plus important d'approfondir cette question du travail en français, d'en arriver à une position qui assure la possibilité d'utiliser le français au travail, tout en reconnaissant aux entreprises cette nécessité économique qu'elles ont de recourir à l'anglais et aux autres langues, de composer avec l'avènement de l'informatique et des communications électroniques de masse (Internet, Intranet et Extranet) où l'anglais est souvent reconnu comme lingua franca et de tenir compte de l'apport des allophones au sein des entreprises.

Conclusion

À partir de là, se pose une question qui demeure sans réponse : la certification de certaines entreprises sous gestion est-elle toujours possible? La situation de la certification, de même que celle de l'utilisation du français, va-t-elle aller en se dégradant, si l'ouverture des marchés et ses conséquences dont l'une est sans contredit ces fusions d'entreprises en méga-entreprises, continuent? Actuellement, on observe que « les secteurs les plus sensibles à cette course au gigantisme sont les banques, la pharmacie (sic), les médias, les télécommunications, l'agroalimentaire et l'automobile » (Ramonet, 1998 : 1). Qu'en sera-t-il des autres secteurs? Jusqu'où peut aller ce mouvement et quels seront ses effets sur la francisation des entreprises, sur la généralisation du français au sein des entreprises visées par les dispositions de la Charte et sur l'utilisation du français par leur personnel, de quelque niveau hiérarchique qu'il soit?

On observe aussi, il ne faudra pas négliger le phénomène, la constitution d'entreprises réseautées, grâce aux progrès technologiques, à l'explosion des communications, aux différentes stratégies de partenariat et alliances (association, sous-traitance et autre). Il y a lieu de s'interroger et de se mettre à la recherche de solutions appropriées qui ne passent pas nécessairement par l'État qui, face aux firmes géantes ou aux firmes réseautées, perd de plus en plus de ses prérogatives propres.

Il faudra plutôt se tourner vers des solutions qui interpellent ces nouveaux pouvoirs planétaires, de telle sorte qu'ils en viennent à prendre conscience de l'importance des questions d'intérêt national et à s'en préoccuper, entre autres en responsabilisant leurs représentants locaux qui ont un rôle considérable dans la francisation des entreprises, dans son déroulement et, nous ajoutons, dans l'utilisation réelle et durable du français après la certification (Bouchard, 1991 : 63-65; Conseil de la langue française, 1986 : 19).

Enfin, il y a le phénomène des nouvelles technologies de l'information et des communications, plus particulièrement tout ce qui a trait à Internet, Intranet et Extranet et autres « net », dont le développement devrait se poursuivre au cours de la prochaine décennie.

Si l'avènement de l'informatique a pu favoriser la francisation d'une partie importante du monde du travail, il semble que, pour l'instant, le phénomène des « net » ait de la difficulté à intégrer le français, ou même qu'il soit dans l'impossibilité de le faire, surtout dans le cas des sites d'entreprises d'envergure internationale (Lafrance, à paraître). Le problème est d'autant plus important que le phénomène se développe à une vitesse fulgurante et que le monde fran-

cophone n'a pas encore su y trouver son compte et ce, de telle sorte que l'anglais est la lingua franca de tous ces « net » qui n'ont pas vraiment de frontières. Mentionnons cependant qu'au Québec, d'immenses efforts sont faits pour assurer une plus grande place au français sur l'autoroute de l'information (ministère de la Culture et des Communications, 1998) et que certains pays de la francophonie font aussi des efforts dans le même sens.

Bibliographie

BOUCHARD, P. (1991), *Les enjeux de la francisation des entreprises au Québec (1977-1984)*, coll. Langues et sociétés, Montréal, Office de la langue française, 250 p.

COMITÉ INTERMINISTÉRIEL SUR LA SITUATION DE LA LANGUE FRANÇAISE (1996), *Le français langue commune*, Enjeu de la société québécoise, Québec, ministère de la Culture et des Communications, [12], 319 p.

CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE (1995), *Indicateurs de la langue du travail au Québec*, édition 1994, Québec, Conseil de la langue française, 4, 156 p.

LOUBIER, C. (1994), L'implantation du français : fondements théoriques et faits d'expérience, in *Actes du colloque sur la problématique de l'aménagement linguistique (enjeux théoriques et pratiques)*, colloque tenu les 5, 6 et 7 mai 1993 à l'Université du Québec à Chicoutimi, coll. Langues et sociétés, Montréal, Office de la langue française et Université du Québec à Chicoutimi, t. 1, 35-61.

MAC MULLEN, K. (1987), *What is hi-tech?* juillet 1986, préparé pour l'étude du Conseil économique du Canada, Innovations, emplois, adaptations, Approvisionnements et Services Canada.

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE (à paraître), *Langues et mutations identitaires et sociales*, in Actes du colloque tenu les 12 et 13 mai 1998 à l'Université Laval à l'occasion du Congrès de l'ACFAS, Office de la langue française.

PETRELLA, R. (1998), *Sept jours à la fois*, Émission du 19 avril 1998 à la radio de Radio-Canada.

QUÉBEC (PROVINCE), MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS (1998), *La politique québécoise de l'autoroute de l'information : Agir autrement*, Québec, ministère de la Culture et des Communications, 98 p.

RAYNAULD, A. et VAILLANCOURT, F. (1984), L'appartenance des entreprises : le cas du Québec en 1978, in *Dossiers du Conseil de la langue française, Études et recherches*, 19, Éditeur officiel du Québec, Québec.

RAMONET, I. (1998), *Firmes géantes, États nains*, Le monde diplomatique, 531.

VEAUDELLE, J.-M. (1982), Évaluation de l'application des programmes de francisation, rapport d'étape : fin de la phase 1, Montréal, in *Office de la langue française*, 1, 85, 3 p. (document inédit).

Atelier Amérique du Nord

Les langues et l'école dans la communauté franco-terre-neuvienne

Patrice Brasseur

Les Franco-Terre-Neuviens ont maintenu vivant le français pendant les deux siècles d'une occupation plus ou moins permanente, souvent clandestine, dans des conditions particulièrement difficiles. L'implantation d'une base américaine à Stephenville en 1940 et l'essor économique qu'elle a provoqué par la suite a d'ailleurs bien failli venir à bout de cette originalité. Mais le vote de 1949 a fait de cette colonie britannique une province canadienne. Plus tard, l'adoption du bilinguisme officiel par le gouvernement du Canada a contribué à préserver les Franco-Terre-Neuviens d'une assimilation qui était largement en cours. Au cours de ces deux dernières décennies quelques signes de renouveau se sont fait jour avec la création de la première école bilingue au Cap en 1975, puis de l'école française à La Grand Terre à la fin des années 80.

L'identité des Franco-Terre-Neuviens est double : d'origine française par les hommes, acadienne par les femmes, les locuteurs développent une attitude spécifique envers le français québécois, qui tend à s'imposer comme standard nord-américain, ce qui se manifeste clairement dans les enjeux liés au développement récent de l'école française.

À Terre-Neuve, rien ne distingue à première vue les villages francophones des autres villages côtiers de l'île. Ce sont des villages-rues, avec leurs maisons en bois de couleurs variées. Le mode de vie est semblable à celui des communautés anglophones de l'île : mêmes voitures et motoneiges, mêmes types de menus dans les restaurants, même musique dans les fêtes. Le chômage atteint aujourd'hui à Terre-Neuve des proportions plus élevées que dans les autres provinces canadiennes, avec la ruine quasi totale de la pêche à la morue.

Les enseignes des magasins sont en anglais. Et, pour ne prendre qu'un seul exemple, j'ai constaté récemment que si la serveuse parle français au restaurant du Cap, le menu est en anglais. Le seul trait distinctif consiste sans doute dans la plus grande proportion de toponymes français, que l'on peut remarquer sur les panneaux d'affichage et de circulation.

L'îlot francophone de Terre-Neuve n'est pas comme Saint-Pierre-et-Miquelon « un petit coin de France en Amérique du Nord ». Ses habitants revendiquent pourtant fièrement la spécificité de leurs origines et ont maintenu vivant le français pendant les deux siècles d'une occupation plus ou moins permanente, souvent clandestine, dans des conditions particulièrement difficiles :

« Mais moi je crois, pour aouèr pas d'école, et pas d'école ni rien di tout, je crois que le monde a bien fait : i ont tiendu leur langue » (GT 109205)[1] (Le monde a bien fait « les gens ont réussi »).

1. Cet exposé est issu d'enquêtes de terrain qui ont été effectuées à L'Anse-à-Canards (AC), Maisons-d'Hiver (MH), La Grand-Terre (GT) et le Cap Saint-Georges (LC), à partir de 1980 par moi-même ou des chercheurs du Centre d'Études Franco-Terre-Neuviennes de l'Université Memorial de Saint-Jean-de-Terre-Neuve. Ces entretiens enregistrés sur bandes magnétiques ont été dépouillés et constituent le corpus de base d'un *Dictionnaire des régionalismes du français de Terre-Neuve*, en cours d'achèvement, sur le modèle de celui de Saint-Pierre et Miquelon (Brasseur-Chauveau, 1990). Les deux premiers chiffres concernent l'informateur, les deux suivants l'année de l'enquête, les deux derniers le n° de l'enregistrement.

« J'avons tiendu à parler français. Sans pour ça j'arons pardu notre français. Si j'avons tiendu avec les Anglais, j'arons pardu toute notre français pis j'arons pas moyen de dire... p't-ête un mot ici et là mais... y ara pus d'anglais dedans que ça sera autre chose » (GT 109212).

On trouvera ailleurs d'autres éléments concernant des aspects sociolinguistiques du franco-terre-neuvien (Brasseur, 1995).

Les langues en présence.

– L'anglais

Parmi les membres de la génération précédant la plus ancienne, certains ne connaissaient – en tous cas ne parlaient – pas l'anglais. C'est le cas de la mère d'un informateur du Cap-Saint-Georges :

« Mon défunt père lui i pouvait se déhaler en anglais, mais ma défunte mère, y a ien que passé un an là, qu'i va avoir dans ce mois-ici qu'alle est morte, nous autres on ne l'a jamais entendu parler anglais » (LC 189201).

Un autre, de Maisons-d'Hiver, semble également indiquer que l'un des amis de son père avait aussi de la difficulté à s'exprimer correctement en anglais :

« i parlait manière de drôle, vous savez, en anglais ! » (MH 038001).

GT 07, née vers 1915, se souvient qu'elle parlait très mal anglais dans sa jeunesse :

« Je pouvions ène parole ici et là ».

Elle s'en rapportait à son mari pour les relations sociales, mais surtout commerciales, en anglais. D'ailleurs, même si elle en a acquis, plus tard et progressivement, une certaine pratique, elle avoue n'être pas, aujourd'hui encore, très à l'aise dans cette langue :

« J'ai de la misère à le parler encore ! »

Il en est de même, *a fortiori*, pour la génération précédente, comme le montre aussi l'exemple de la mère de cette informatrice, née aux environ de 1895 :

« On l-l'entendait bien p't-être dire deux mots anglais. A parlait pas anglais. A, comprenait pis je pense alle arait p't-être mis à l'aise du monde qui parlait pas français, mais nous autres on l-l'entendait pas dire plus que deux mots. A disait plenty time. Alle avait entendu une femme dire ça en anglais, plenty time, c'est tout ce qu'on l-l'entendait dire ça ! : en masse du temps hein ! » (LC 189804).

En règle générale, il faut d'ailleurs remarquer que les hommes connaissaient mieux l'anglais que leurs épouses. Les femmes ne quittaient guère la communauté, alors que la plupart des hommes passaient l'hiver dans les chantiers forestiers, au contact d'ouvriers dont une bonne partie était des anglophones (MH 059201). Quoi qu'il en soit, l'anglais est aujourd'hui devenu indispensable. De fait, il est aujourd'hui très répandu comme langue d'usage dans la communauté :

« Ici bien, faulait que nus autres parlaient les deux langues, pour vivre, anglais et pis français » (GT 109212).

« Entour ici y en a ène tapée qui peut parler français pis anglais » (GT 109205).

Pour mieux dire, tous les francophones de la presqu'île sont aujourd'hui bilingues ; cependant leur degré de compétence en français, comme en anglais, varie principalement avec l'âge, et aussi, bien sûr, avec l'histoire individuelle de chaque locuteur. Par exemple, dans une famille du Cap interrogée il y a quelques années, dont les deux parents sont francophones, une des filles a été élevée complètement en anglais, alors que tous les autres enfants l'ont été en français (LC 028402). Cette situation est probablement liée à une tendance plus ou moins forte à l'assimilation, selon les époques. En règle générale, les plus âgés n'ont pratiquement pas eu de contact avec la langue anglaise avant leur scolarisation, tandis que les plus jeunes sont bilingues bien avant l'âge de l'école.

Une seule de mes informatrices, à La Grand Terre, a exprimé son rejet de l'anglais, qui traduit son impuissance à maîtriser cette langue, dans ces termes violents :

« Oh ! J'haïssais assez à entendre l'anglais que je pouvais pas m'endurer ! »

Il faut comprendre que parler anglais lui était insupportable. C'est la même femme âgée qui me demandait de ne lui parler qu'en anglais au cours d'une entrevue postérieure, car les événe-

ments pénibles qui avaient agité l'association culturelle des Franco-Terre-Neuviens l'avaient, disait-elle, « détournée du français ». Mais alors que je me conformais à son souhait et que je m'adressais à elle en anglais du mieux que je pouvais, elle resta d'abord muette, puis déclara, en français, que mon anglais était excellent.

Jamais plus, par la suite, il ne fut question de converser en anglais, à mon grand soulagement. L'expression d'une telle attitude est isolée et montre bien que chez cette informatrice chacune des deux langues focalise à tour de rôle les frustrations.

L'attitude inverse est par contre beaucoup plus courante. GT 128001, par exemple, avertit que sa chanson pourrait « donner ène insulte aux Anglais ». Voici le texte en question, dont on pourra juger les paroles bien inoffensives :

« Dans notre belle France,
Y a plus d'Anglais qu'on pense.
Ils ont le menton rasé
Comme des garçons de café.
Oh yes ! Very well !
Tra la la la la la !
Tra la la la la la la la !
Oh yes ! Very well !
Les garçons de par chez nous-eu
Avec des petites casquettes-eu
Ils ressemblent de loin
A des vraies têtes de lapin !
Oh yes ! Very well !... »

Notre étude n'a pas porté sur l'anglais parlé à Terre-Neuve. Il est cependant aisé de constater que l'anglais des locuteurs les plus âgés comporte des caractères régionaux et/ou populaires très marqués. On relèvera par exemple l'absence de la marque [s] à la 3e pers. du sg., alors qu'elle est présente à la 1re pers (ex. : I goes, he go, des formes verbales régularisées pour les verbes irréguliers, et même quelques tours syntaxiques calqués sur le français. Quant au lexique, il a été relevé par les auteurs du DNE (1982).

– Le breton

Cette langue était parlée par quelques personnes dans la jeunesse des informateurs, spécialement à La Grand-Terre, Maisons d'Hiver et L'Anse-à-Canards, avec son extension de Longue Pointe. Mais je n'en ai pas trouvé de traces au Cap. Les locuteurs du breton avaient pour nom Bolloche, Scardin, ou encore Tacanou. Le breton est en fait toujours resté marginal à Terre-Neuve. Il n'a laissé que peu de souvenirs. Un exemple, relevé à La Grand Terre, montre qu'il a parfois eu la fonction de langue secrète à l'intérieur du couple parental. On cite aussi le cas de vieillards conversant entre eux en breton. L'agacement que ce comportement provoquait est stigmatisé par cette formulette :

« Parle beurton, je te chierai entre le nez et le menton ! » (GT 017703).

Au plus se rappelle-t-on aujourd'hui quelques mots :

« Je sais ène couple de mots en breton : kik and bara, bara o kik » (GT 109212).

Avec kig « viande » et bara « pain », aman « beurre » est le plus souvent cité. And représente bien sûr l'équivalent anglais de « et » (qui se dit ha en breton), mais j'ignore ce que signifie ici o et mon interlocuteur l'ignorait également. Ces quelques mots bretons ne sont donc plus qu'un vague souvenir. On cite même à l'occasion du latin d'église (exemple : Dominus vobiscum ! litt. « Que le Seigneur soit avec vous »). comme exemple de breton ! Par ailleurs tous les bretonnants connaissaient également le français. L'aspect le plus intéressant de cette question est le parallèle sociolinguistique établi par GT 10 : celui-ci met en relation la situation des bretonnants qui, en France, étaient scolarisés en français, avec celle des Franco-Terre-Neuviens qui, eux, étaient scolarisés en anglais. Les Bretons ont résisté à l'assimilation linguistique du français comme les Franco-Terre-Neuviens à celle de l'anglais. Bon sang ne saurait mentir !

– Le français

Vis-à-vis de leur attitude envers la norme du français, les Franco-Terre-Neuviens n'ont guère d'états d'âmes superflus :

« Je parle comme que je parle » (GT 099202).

Tout au plus, ils se résignent :

« C'est des curieuses paroles, mais... je les usons ».

« C'est des patois qu'il aviont comme ça ! » (LC 138403).

« Vous croirez p't-être c'est des bêtises, mais non c'est notre parlement ! »

Et, pour cet informateur qui se risque parfois à écrire le français, les questions d'orthographe apparaissent comme tout à fait secondaires :

« Des fois je mets un i pis des fois je mets un u c'est ça je fais, le premier qui vient à la main ! »

Mais les plus anciens connaissent suffisamment le français pour déceler certaines particularités du lexique régional, même peu usuelles. Par exemple :

« Gavignerie, ça c'est pas un mot français, ça c'est un mot... savage aussi » (AC 059209).

Savage représente sauvage et désigne ici les Indiens, sans nuance péjorative. Gavignerie est en fait un dérivé original de gavigner, verbe qui n'est lui-même connu que sous la forme gavagner au Canada (Dionne, GPFC, Poirier, Boudreau, Ditchy) et à Saint-Pierre-et-Miquelon (Brasseur-Chauveau, 1990 : 357-358), comme en Aunis et Saintonge, d'où il est originaire (FEW. 4, 2a *GABA). La notion de régionalisme est totalement étrangère aux Franco-Terre-Neuviens, qui ont pour seule référence le français de leurs pères, Français de France ou Acadiens, éventuellement celle du français québécois, toujours jugé hors norme. Dans notre exemple, un mot aussi étrange aux yeux de l'informateur ne peut donc qu'avoir été emprunté aux sauvages, c'est-à-dire aux Amérindiens. Ce jugement n'est d'ailleurs pas toujours hors de propos, comme :

« Le mocauque (= « baie sauvage, atoca, caneberge ») ça je crois que c'est ène parole indien ».

Les Franco-Terre-Neuviens font parfois preuve d'une surprenante connaissance du français normé, comme ici vis-à-vis du phénomène fréquent de l'aphérèse, qui touche de nombreux mots :

« Nous autres je disons sarber; la vraie... la vraie parole française : déserber (Rires). C'est coupé au court par ici ! »

Autre exemple : le nom de l'éperlan, poisson sans valeur marchande – du moins jusqu'à ce jour, car si la morue continue de manquer, il faudra peut-être s'en contenter ! Ce nom n'est pas plus utilisé ici que sur les côtes acadiennes où épelan est sans concurrent. Mais un ancien nous dit :

« L'éperlan ! Mais nous autres je l'appelons de l'épelan, mais c'est l'éperlan qu'est le français pour ».

Dans la presqu'île de Port-au-Port, l'insécurité linguistique en français est récente. Nous examinerons plus loin sa cause principale. Mes informateurs n'avaient pas le sentiment de mal parler le français. Et ils entendent bien ne recevoir de leçons de personne, même des français de France, leurs parents proches :

« J'avons des patois, des affaires que j'avons enteur nous autres hein ! Ben ieusses aussi il avont ça enteur zeux hein ! Dans la France il ont ça aussi ieux. I sont pas supposés mais il avont... une parole anglais ou... italien ou... german (angl. « allemand ») ou queuque chose hein ! Il avont ! Pareil comme nous autres ».

Enfin, mes interlocuteurs éprouvent un réel intérêt linguistique, s'intéressant même parfois à l'origine du vocabulaire qu'ils emploient. Ils font, à l'occasion, des commentaires de type étymologique :

« Y en a d'autres des noires qu'est appelé des graines de corbeau, pace que les corbeaux les mangent, ou pace qu'i sont noires que le corbeau est noir, y a ène raison pour ça » (AC 099205).

Les rapports entre l'anglais et le français :

« Ici là, notre parler, nous autres, c'est motié anglais pis motié français ! »

Il ne faut pas comprendre par là que les changements de codes sont incessants, comme dans les îles anglo-normandes, par exemple. L'usage du français dans la communauté francophone est de rigueur :

« Quand que je suis entour ici là, avec ieusses... ces gars-là pis les enfants d'ieusses, ça parle pas anglais. C'est français » (GT 109212).

Le passage à l'anglais ne s'effectue que si un anglophone monolingue participe à la conversation ou est seulement présent. C'est une règle de politesse élémentaire et qui ne souffre pas d'entorse. Bien sûr, les emprunts lexicaux, sont nombreux, même si leur nombre varie probablement selon les domaines :

« Ya ène tapée d'affaires que je nommons ien que français pis d'autres affaires c'est ien qu'anglais » (LC 029209).

Les informateurs recourent tout simplement au mot anglais chaque fois qu'ils ignorent le correspondant français. Ils le font parfois de manière consciente. Ces quelques exemples nous le montrent :

« Nis autres je disons les eaves ([le î:v]= «dessous de toit ») mais c'est pas des eaves, je sais pas comment que t'appelles ça en français » (GT 109210).

« Je disons pas en toute ! No way c'est en anglais ça ! » (GT 109206)

« Popie (= « jeu d'enfants ») c'est de l'anglais pis la mécanique c'est en français » (LC 039208).

Mais, évidemment, les méprises sur l'origine française ou anglaise d'un terme ne sont pas rares. C'est ainsi que l'ancienneté de l'emprunt à l'anglais peut faire illusion :

« Ça c'est un mot qu'est pas usé beaucoup asteure le [pòQlaß] ! Toute est motié anglais asteure ! » (angl. pearl ash « levure chimique »).

« Ça c'est ène parole anglais, saquer (= « licencier ») : une parsonne qui va... qui va être à travailler, pis son boss l'enwèye, i le saque (Rires) » (AC 059201). (Saquer, qui appartient au vocabulaire de la marine, est un dérivé de sac).

Enfin, l'usage du mot anglais supplante parfois celui du mot français, devenu rare ou obsolète :

« Nous autres j'appelons ça un walk [angl.'allée'], mais ça c'est une pavure : tu peux le faire en bois, tu peux le faire en ciment (...) ».

Les Franco-Terre-Neuviens sont sensibles aux rapports entre les deux langues en contact. Leur caractère facétieux se régale de plaisanteries où l'on rit gentiment aux dépens de l'autre communauté. En voici un exemple :

« Y a un lac là, ici là, pis c'est plein de... de petits poissons comme ça de long hein, des pigassoux. I nous demandiont, les Anglais i nous demandiont : what's that in english ? – killick drunk... (rires) une pigasse soûl ! » (AC).

killick est l'équivalent de pigasse, qui désigne une sorte d'ancre faite par le pêcheur lui-même. Le pigassoux est un petit poisson d'eau douce que je n'ai pas identifié. Son véritable équivalent anglais est [minoz] (?) ou pin-fish. Une pigasse est une sorte de grappin de fabrication locale, lestée avec une pierre. Comme beaucoup d'adjectif, soûl est épicène en franco-terre-neuvien.

Les premiers contacts avec les immigrants anglophones venus de la côte sud de Terre-Neuve dans les années 30 et installés à Lourdes, au beau milieu de la communauté francophone, ont été difficiles. Nos informateurs se souviennent du blason populaire « les poules » qui leur avait été attribué :

« D'autres qui les appeliont des poules... i parliont curieux... c'est un curieux langage ! »

« Les vrais [bròd][2] c'est la côte de l'est ! I venont de la côte de l'est, ieusses. Ça ici (ceux de Lourdes) ça vient de la côte du su. I les avont appelés les poules après, mais j'ai jamais entendu ieusses parler des poules avant » (AC 059204).

---

2. Les anglophones de Lourdes sont surnommés « les poules », mais aussi « les [bròd] ». Mes informateurs expliquent volontiers l'origine des ces blasons populaires : la langue de ces nouveaux voisins était aussi incompréhensible pour les Franco-Terre-Neuviens que le caquetage des poules, auquel ils l'assimilaient. Ou encore : « La raison pour ça, ce monde-là « quand qu'»i mouille [= il pleut], i vont pas dehors » (GT 109203) Quant à [bròd] il s'agirait d'une forme de « brother » « frère », en raison de l'habitude qu'avaient les hommes de s'interpeler de cette façon. Il me paraît plus intéressant d'y voir un jeu de mot sur le sens du mot anglais « broad », prononcé [bròd] en anglais d'Amérique. « Broad » « rustique » qualifie en effet un accent, un parler. Mais cet adjectif substantivé signifie aussi « poule, femme de mœurs faciles ».

Certains locuteurs du français considèrent que l'anglais non seulement supplante le français, mais encore lui dérobe son vocabulaire, pour ainsi dire sournoisement. J'ai eu une longue discussion avec l'un d'entre eux, à La Grand Terre, au sujet du mot jumelles (pour l'instrument d'optique). Cet objet se nomme binocles en français de Terre-Neuve. Le mot est rare, mais possède indéniablement ses lettres de noblesse en français. Il s'agit en effet d'un emploi de la langue classique (GLLF 439a) pour une « longue-vue ou télescope double », synonyme de jumelles, considéré comme vieux à l'époque contemporaine (TLF 4, 521a). Il est probablement isolé en Amérique du Nord, puisqu'il ne figure ni dans les glossaires canadiens ni dans ceux de Louisiane. Mon informateur me reprochait de dire jumelles, qu'il avait aussi entendu de la bouche de Québécois, ce qui, pour lui, était une circonstance aggravante. En l'occurrence, il était persuadé que les Québécois et moi-même n'utilisions pas binocles parce que nous le considérions comme un anglicisme.

Ne soupçonnant pas une possible origine commune de l'anglais et du français, il préférait croire au larcin linguistique :

« Les Anglais avont volé ce mot-là de les Français : binocles, pis il avont mis... binoculars » (GT 109000).

Ce n'est d'ailleurs pas le seul mot que les Anglais se sont appropriés. Mug en est un autre :

« Les Anglais les avont pris dans les Français, c'est ène mug. Les Anglais i avont pris ça sus les Français ! » (GT 109206).

Cet emprunt, pour une « grosse tasse », est en effet très répandu au Canada (ALEC 15 1a « tasse en terre »).

L'accusation de vol, ou plutôt de détournement de mot, est probablement fondée sur la situation des anthroponymes français « traduits » en Anglais, souvent d'ailleurs par leurs détenteurs eux-mêmes. C'est ainsi que des Benoît devinrent des Bennett et que des Leblanc devinrent des White.

La communauté francophone de Terre-Neuve : « français » et acadiens :

Pour appartenir à la communauté francophone, il est nécessaire de réunir deux conditions : parler français et avoir des origines familiales francophones locales. Ceci exclut donc les anglophones bilingues, peu nombreux, et les enseignants de français non natifs – québécois surtout –.

L'une des composantes du sentiment identitaire des Franco-Terre-Neuviens tient aussi à l'origine de acadienne ou française de France de la famille, cette différenciation paraissant plus marquée chez les descendants des pêcheurs français, derniers arrivants. Peu importe que cette origine soit proche ou lointaine. Le souvenir même n'en est d'ailleurs pas toujours très précis. Le rôle du patronyme tient souvent lieu de référence majeure, emblématique. Mais il est évident que ce partage interne de la communauté se manifeste plus nettement dans les propos des personnes les plus âgées dont certains, soulignons-le, appartiennent à la seconde génération d'immigrants.

Le lieu de résidence est aussi, comme ailleurs, une manière traditionnelle de se situer par rapport à l'ensemble franco-terre-neuvien. Dans cette région où le stock de patronymes est relativement faible et où les familles sont très étendues, l'identification à un village reste forte. Le sentiment d'appartenance à une communauté villageoise se manifeste par exemple dans la sensibilité des locuteurs à une variation géolinguistique réelle ou supposée, sur des critères qui restent flous. C'est ainsi que GT 10 affirme que les habitants de L'Anse-à-Canards parlent plus lentement que ceux de La Grand-Terre. Un informateur très âgé, habitant au Cap, envisage même dans son village une différenciation microdialectale, qui peut nous paraître tout à fait singulière :

« – Y a ces noms-là en bas là. Plus qu'en haut ici. En haut ici c'est pas si pire que ça ! ». – Comment est-ce que vous dites en haut et en bas, là ? C'est quoi ça ? – C'est plus loin par en bas, en bas du chemin. Nous autres ici je sons quisiment au boute di cap ». (LC 189203).

Mais pense-t-il précisément à une personne ? A-t-il en mémoire une circonstance particulière ? Mon interlocuteur n'a pas pu préciser davantage son affirmation. En fait, il y a là

probablement plus un besoin de se différencier qu'une réelle observation. Et quand le même informateur dit : « Au Cap c'est pus acadien ».

Il ne s'agit plus d'une affirmation linguistique; il nous renvoie au critère le plus opérant : l'origine familiale des individus. Et c'est pour mieux affirmer son identité qu'on se réfère à sa lointaine patrie :

« Nous autres je sons des Français de France. Je tions nés à La Grand-Terre, mais je sons des Français, nos pères... »

« Mon grand-grand-père, non mon grand-grand-grand-père, a venu de... a venu de Saint-Malo » (MH 019201).

Et l'héritage linguistique en découle naturellement :

« Ça ç'a té... porté par ici aussi par... les Français de France, nom de Diousse! » (GT 109210).

Si l'on doit établir un ordre d'importance des composantes du sentiment identitaire, on peut donc penser que l'origine familiale l'emporte sur le lieu de résidence. Dans une société où l'attachement à la communauté reste très fort, ce fait mérite d'être signalé.

Pourtant cette distinction traditionnelle s'efface progressivement en raison des déplacements de plus en plus fréquents et faciles, qui entraîne un nombre grandissant d'unions hors du village d'origine. Comme le constate GT 10 :

« Y a une tapée de... des filles du Cap qu'est mariée à La Grand-Terre ».

La responsabilité de la dégradation du français est souvent atttribuée aux mariages mixtes. Mais, selon ce témoignage, qui n'est pas isolé, le village de L'Anse-à-Canards aurait échappé à ce phénomène :

« Mon père, ton grand-père, et pis le vieux Tacanou, et Job, ben c'est toute des Français de France là, pis c'est toute du monde qui tait instruit tu sais là; il aviont une bonne éducation. Il avont tenu leur langue ieusses. Tandis que La Grand-Terre et Trois-Cailloux, La Grand-Terre pis le Cap avont marié joliment des Anglaises, des femmes qui parlaient français et anglais, et ça a mêlé le langage ».

Les jugements peuvent aussi témoigner de l'insécurité linguistique, le parler des autres étant valorisé. GT 07 pense que les habitants de L'Anse-à-Canards et du Cap parlent bien, en tous cas mieux que ceux de la Grand-Terre.

La seule observation de nature linguistique quelque peu pertinente a été donnée par sa fille, qui cite l'exemple de l'ouverture de – [è] en finale en l'amplifiant : « À la Grand-Terre : c'est [vQè], au Cap : c'est [vQa] ». Pourtant sa propre mère a des [è] très ouverts proches de [a]. Et, selon mes propres observations, la répartition géographique de ce phénomène phonétique permet d'opposer non pas La Grand-Terre au Cap, mais L'Anse-à-Canards, resté plus « français », aux deux autres villages. AC 01 et AC 05 perçoivent très bien cet état de fait, que le second traduit en langage de musicien : « C'est pas notre son ».

En ce qui concerne la population acadienne, LC 18 témoigne que les gens de Stephenville étaient majoritairement originaires du Cap-Breton et avaient une langue différente de ceux du Cap, dont l'origine est plus composite. Je ne lui ai entendu citer qu'un seul exemple précis :

« Nous je disons des nœuds, et ieusses là-bas à Stephenville i disont des noucs ».

Le vocalisme [u] est répandu dans de nombreux dialectes d'oïl, spécialement dans l'Ouest et le Centre de la France. L'adjonction de [k] final, dont FEW 7, 171a-b NODUS n'a fait qu'un seul relevé, dans les Hautes-Alpes, est aussi attestée à La Plaine-sur-Mer en Loire-Atlantique (ALCAM, enq. inédites) et dans le nord-ouest du Calvados (ALN 143). L'exemple particulier de « nœud » est donc peu représentatif de ce qui caractérise habituellement les acadianismes : une attestation massive dans les parlers du sud-ouest du domaine d'oïl. On peut néanmoins penser que la variation linguistique évoquée ici, si elle existe, tient à une proportion et à une fréquence d'emploi plus grande des formes acadiennes typiques. Les parlers des trois villages étudiés ont continué à être nourris d'apport français de France (présence de Français à l'Ile-Rouge, immigrations des derniers Français relativement récente), alors que ceux de Kippens ou Stephenville constituaient une population plus homogène et nettement d'origine acadienne.

Une étude de cette variation est maintenant difficilement réalisable, car les Acadiens de Stephenville et des villages environnants, en contacts permanents avec l'anglais, sont aujourd'hui largement assimilés.

Attitudes vis-àvis du français québécois :

Au cours de mes visites aux informateurs, je trouvais souvent la télévision en marche. Je n'ai jamais constaté, à ces nombreuses occasions qu'elle ait été réglée sur une émission en français. J'en conclus que mes informateurs regardent principalement sinon exclusivement les émissions en anglais. Ils m'ont souvent expliqué leur habitude en l'attribuant à leur mauvaise compréhension de la langue française à la télévision :

« Le T.V. je comprends mieux l'anglais que le français » (MH 069204).

MH 01 affirme que les Québécois, à la télévision, ont trop de « gros mots » et qu'ils parlent trop vite. (La seule chaîne de télévision française gratuite est Radio Canada). Il apparaît cependant que les difficultés de compréhension évoquées ici tiennent plutôt à des facteurs sociolinguistiques qu'à des problèmes proprement linguistiques. En effet, le même informateur nous a expliqué qu'il a moins de peine à comprendre un fermier québécois qu'un journaliste. C'est aussi ce qu'exprime J Bozec à propos de la télévision en français :

« Le monde instruit, français, is parlont diffarent de nous autres, is sont durs à comprendre ».

Ce qui est sûr c'est que les francophones de la presqu'île de Port-au-Port admettent parfaitement de ne pas comprendre certains mots anglais, mais refusent d'être mis en face de leurs carences lexicales en français, leur langue maternelle.

Les témoignages sont unanimes : les Franco-Terre-Neuviens comprennent mal le français québécois, en raison des particularités phonétiques de cette variété régionale :

« Is disont pas leus mots bien y en a d'ieusses »,

« Is sortont pas leus mots »,

« ils parlent du nez ».

Les différences phonétiques entre le franco-terre-neuvien et le québécois sont effectivement nombreuses et évidentes, puisque ce sont les traits acadiens qui caractérisent le mieux le français de Terre-Neuve. Mais la variation relève aussi largement du domaine lexical. Nos informateurs y sont souvent sensibles. Jeunes ou vieux, ils nous en ont cité à maintes reprises des exemples pertinents :

« L'alouette, c'est ça que j'appelions les ortolans nous autres... c'est ça que les Canadiens appellent l'alouette » (Les Canadiens « les Québécois »).

Le mur québéquois est distingué du rambris terre-neuvien et la plage de la grave. Même si les distinctions peuvent être approximatives comme dans le cas des jumeaux québécois et des bessons terre-neuviens/acadiens ou du casier à homard, appelé cage au Québec.

Notons au passage que, du point de vue lexical, le français de France n'est d'ailleurs pas toujours différencié du français québécois. En témoigne cette affirmation qui m'a été adressée :

« J'appelons ça un caillou nous autres, vous appelez ça ène roche ».

Roche est effectivement l'équivalent québécois de caillou. Mais, bien sûr le « français de France » n'est ici qu'une lointaine référence, emblématique.

Les Franco-Terre-Neuviens croient parfois le retrouver dans le français de Saint-Pierre et Miquelon, avec lequel ils ont des contacts occasionnels, même s'ils lui reconnaissent un « son » différent du leur (LC 18) :

« J'ai pas de trouble ac le français de France... le français de Saint-Pierre » (MH 019204) (Ac « avec »).

Il reste que le francophone étranger à la communauté est le plus souvent québécois. Et, pour cet informateur de La Grand Terre, l'un des plus attentifs aux questions linguistiques, les Québécois parlent mal, on l'aura compris. Toutes les occasions sont bonnes pour le leur reprocher. Il va même jusqu'à les accuser d'utiliser un soi-disant, anglicisme disposer correspondant à poser. Les exemples sont nombreux. Nous retiendrons celui-ci, qui paraît caractéristique :

« À Québec i disont friser la tête, pis ça c'est un vilain mot. Friser c'est un vilain mot. Mais c'est... curler qu'i devront dire » (GT 109208).

Évidemment l'activité est ambiguë, puisque friser signifie aussi « faire l'amour ». Au besoin, donc, on appelle l'anglais à la rescousse pour le choix d'un synonyme sans danger pour la morale. (Notons en outre que le futur est employé pour le conditionnel en franco-terre-neuvien). Pour stigmatiser le français québécois, cet informateur n'hésite pas à avoir recours à l'absurde, voire à l'incohérent :

« Ieusses i disont plus tôt pour plus tard, à Québec. Mais plus tard, ça fait pas d'esprit pour plus tôt » (GT 109201) (Ça fait pas d'esprit, ça n'a pas de sens).

Effectivement !

Il reste surprenant que cet informateur qui n'a jamais quitté Terre-Neuve, pour ne pas dire son village, puisse avoir un sentiment aussi aigu de la variation linguistique.

On peut se méprendre sur cette affirmation relevée à L'Anse-à-Canards :

« I m'a dit que le monde de Québec avont encore leur même parler que leur grand-grand-père a porté à Québec ».

Il ne s'agit pas là d'une constatation valorisante mais au contraire péjorative. En fait, on va tirer subtilement argument de l'ancienneté de la langue française au Québec pour la dévaloriser, comme nous le montre notre informateur de La Grand Terre :

« Dans Québec, is disont nous sommes, tu vas trouver ça dans les 1600 et 1700, à-you-ce que nous autres je disons je sons, we are, en anglais /.../ Leur langage... leur français est un tit peu de chaque siècle, vous savez hein !... Un tit peu de chaque siècle, et pis toute mis ensemble, et pis c'est pour ça qu'is parlont si ancien, à-you-ce que nous autres je parlons dans les 1800, à-you-ce que les scientists taient meilleurs que dans les 1685 ».

GT 109201 donne ces autres exemples : les Québécois disent contre « à yu-ce que nous autres je disons à la rencontre ». On peut aussi mettre en parallèle nous sommes et nous sons. Mais par ailleurs il lui arrive de penser que la langue des Acadiens est plus ancienne que celle du Québec.

Les Franco-Terre-Neuviens ne font que reprendre à leur compte, à l'égard des Québécois, l'animosité générale qui tire son origine de raisons politico-économiques, dues au conflit, déjà ancien entre les deux provinces, à propos de l'électricité du Labrador. S'ajoutant à cela, les événements mettant aux prises les Mohawks avec les autorités québécoises ont apporté une preuve supplémentaire de la « mauvaise conduite » et de l'ingratitude des Québécois :

« Y a du monde de Terre-Neuve qu'a té dans Québec, i avont parlé français... non ! – A-you-ce que vous partenez ? (C'est-à-dire « d'où êtes-vous originaire »). – De Terre-Neuve ! – Je pouvons pas les comprendre le monde de Terre-Neuve ! (Fin du dialogue rapporté). Et quand qu'i venont par ici i sont portés sus les doigts ! » (on dirait en français commun « portés aux nues »).

L'école : généralités.

Il n'est pas aisé de décrire la situation scolaire dans les villages franco-terre-neuviens de 1920 à nos jours. Je n'en donnerai que les tendances générales, tirées des informations recueillies auprès de la population.

Tout d'abord, la scolarisation restait autrefois très faible, même là où une école avait été ouverte (7 ou 8 enfants vers 1925 à La Grand Terre). Car la fréquentation n'était pas obligatoire. À quelques exceptions près, les parents voyaient mal l'intérêt de l'enseignement pour les filles, dont la vocation première était d'être mères de famille. Quant aux garçons, ils devaient aider leur père et apprendre leur futur métier de pêcheur dès qu'ils étaient en âge de le faire. En outre, l'école, au Cap par exemple, n'était ouverte que de septembre à Noël.

Plus tard dans la saison, il fallait se rendre à Dégra. La fréquentation de l'école n'allait de toutes façons pas au-delà de l'âge de 12 ou 13 ans.

Même si l'on commençait et terminait la classe par la prière, l'école était alors gratuite et non confessionnelle.

Les conditions matérielles étaient rudimentaires. GT 07 raconte que le matériel scolaire, fourni par les élèves, consistait en un caillou taillé, un morceau de « guenille » et une bouteille d'eau pour laver le caillou ! On taillait des galets pour s'en servir de craie à l'école. Les maîtres

et maîtresses d'école, anglophones, étaient hébergés par une famille, parfois francophone. Ils restaient souvent très peu de temps en poste, se décourageant après quelques semaines, en raison de ces conditions de vie pénibles. GT 07 témoigne, pour cette époque, d'une discipline plutôt laxiste affirmant que la maîtresse recevait son « boyfriend » pendant les cours et envoyait les enfants jouer dehors pour être tranquille. La même informatrice, qui a été à l'école jusqu'à 12 ans, conserve une piètre opinion de l'enseignement qu'elle a reçu :

« Is m'avont mis dans le grade 4 (c'est-à-dire en 4e année) mais je savais pas écrire mon nom ! ».

Mais ce témoignage est isolé, car une informatrice du Cap, LC 18, écolière à la même époque, se souvient de la base de l'enseignement :

« You had to learn the three r : reading, writing and arithmetics »

sous la menace de coups sur les mains appliqués avec une courroie de cuir. Moyen mnémotechnique encore plus efficace !

Plus tard, dans les années 1935 et au-delà, la fréquentation de l'école semble avoir été une expérience traumatisante pour la plupart de nos interlocuteurs. Aucun, parmi la vingtaine de personnes interrogées, n'en garde un bon souvenir. D'abord parce que les châtiments corporels (coups sur les mains, en particulier) n'étaient pas rares et que la répression s'exerçait surtout à propos de l'usage de la langue française, interdit dans la salle de classe :

« À l'école faulait pas parler français. Si tu parlais français, eh bien... ce tait ène douille, et pis pas ène petite. Et pis t'étais mis en punition, les genoux sus les cailloux... Pourquoi faire ? Parce qu'une personne parlait français »

« À l'école ici ce tait pas ène école, ce tait l'enfer ».

« Nous autres ce tait frapper sus les doigts si je parlions français dans l'école. Je tions défendu de parler français dans l'école » (LC 149801).

Selon l'expérience de GT 10, l'instituteur, un « anglais de Saint-Jean », frappait les enfants sur les mains avec une ceinture de cuir de 3 pieds de long et 3 pouces de large. Et il faut bien reconnaître que ces châtiments étaient appliqués avec le consentement implicite des parents.

L'anglais et le français à l'école.

Nos informateurs en âge scolaire entre 1920 et 1955 ont tous indiqué qu'ils ont appris l'anglais à l'école, sur le tas, restant de longs mois sans comprendre ce que disait l'enseignant. Seuls les élèves anglophones et ceux issus de couples mixtes pouvaient réellement profiter de l'enseignement. LC 18 apprenait consciencieusement par cœur ses leçons, le plus souvent sans comprendre. Il est inutile de souligner, dans ces conditions, que l'apprentissage du français se faisait en dehors du système scolaire. La plupart des Franco-Terre-Neuviens de plus de 40 ans ne peuvent ni lire ni écrire le français. Ceux qui le peuvent ont une compétence réduite et l'ont souvent appris par eux-mêmes, comme AC 09 et MH 01. C'est aussi le cas d'AC 05, né au début du siècle, qui a appris à lire le français vers l'âge de 12 ans, avec l'aide de son père. Son intérêt se portait vers les récits des matches de boxe dans le journal montréalais La Presse, auquel son père était abonné. Il a gardé de cette époque un goût pour les livres français et lit aujourd'hui encore tous ceux qui lui tombent sous la main.

Il s'agit d'un véritable problème de communication entre enseignants et élèves et d'une curieuse conception de l'éducation ! Le maître, monolingue, enseigne en anglais à des enfants francophones, rarement bilingues :

« I faulait apprendre l'anglais, pace les professeurs qu'y avait là i... saviont pas de français. Quo-ce qu'i pouviont faire avec les enfants ? Y avait p't-être une famille ou deux qui parlaient anglais à leux enfants. (...) Comme moi le temps que j'ai té à l'école, premièrement, ben y avait le... le vieux Kerfont, sa famille, ce tait sa deuxième femme, bien elle, a parlait anglais, pace qu'alle a été élevée à parler en anglais, a restait plus bas que nous autres là à la Pointe à Luc qu'i appelont là, et pis... ses enfants parliont anglais et français pace que lui i parlait pas... beaucoup anglais, justement se débrouiller pis c'est tout [tut]. Bè ieusses il alliont à l'école, i pouviont parler avec les professeurs ieusses. I saviont parler anglais.

Y avait ène autre famille sans ça, i restiont au Bout di Cap là, ben ieusses c'est la même chose : i tiont français tous les deux, mais la femme avait ramassé de l'anglais assez pis lui

aussi, ù-ce qu'il avait té dans la première guerre et ça, pis i aviont ramassé un petit peu d'anglais eh bien... Alle a parlait anglais ac ses enfants. Mais là i veniont ieusses i pouviont parler, ac les professeurs.

Nous autres on pouait pas dire un mot. On le comprenait pas ! On comprenait pas un mot qu'i nous disiont ! » (LC 189804).

Même témoignage à La Grand Terre. Selon GT 10, tous les habitants étaient francophones sauf une famille, deux par la suite. Et l'école se faisait en anglais :

« Et j'avons iu ène misère du diable à savoir quoi que ieusses disaient ».

Les conversations que j'ai eues avec AC 05 à ce sujet, montrent que cet informateur était encore profondément choqué, après 70 années, assimilant volontiers cette situation à la discrimination raciale. Comme ailleurs, l'enseignement, vers 1910 aux Maisons d'Hiver, était alors donné entièrement en anglais :

« T'étais pas seulement alloué de parler le français à l'école ».

On n'a pas peine à croire que cette méthode ait été peu efficace...

« I vouliont que tu parles anglais mais tu pouvais pas parler ! Quante tu sortais de l'école, quand ton école tait finie, tu sortais, ben ce tait toute français. Tu parlais pas rien d'autre. Tous tes voisins étaient français, tout le monde... pis tu... tu jouais avec... tous... ce tait toute des français. T'avais pas le choix : parler français » (LC 149801).

AC 15 a fréquenté la même école qu'AC 05 près d'un demi-siècle plus tard, dans les années 1960, parce que l'enseignante était logée chez ses parents. La classe était toujours entièrement faite en anglais, la plupart des enfants étant anglophones. Elle aussi raconte qu'elle est restée plusieurs mois sans comprendre. Mais les punitions qu'avaient subies ses parents pour usage du français ses parents avaient disparu. On pourrait multiplier les exemples. La situation était en fait la même dans les différents villages jusqu'à l'ouverture de la première école française au Cap : la plupart des enfants étaients francophones et l'enseignant était anglais.

Vers 1960, il y avait bien un cours de français quotidien de 40 minutes, à l'école secondaire, à Lourdes (de la 8 ou 9e à la 11e). Mais l'exercice le plus courant consistait à traduire un texte français en anglais, sans le lire en français. On épelait les mots français en anglais.

L'école française.

L'école est devenue un sujet de préoccupation central chez les francophones, depuis quelques années. Au Cap, les cours du soir comprennent en particulier un enseignement de français. En 1992, un professeur retraité donne 3 heures de cours d'alphabétisation aux adultes, deux fois par semaine. LC 03, qui a largement dépassé les 80 ans, suit le premier niveau avec d'autres personnes âgées, dans le but de pouvoir lire un journal en français. Il semble que ce désir d'apprendre ne touche qu'un public féminin.

L'école française, nouvellement créée à La Grand Terre, est source de division parmi la population à cause des enjeux qu'elle suscite. Certaines vieilles familles francophones s'irritent de voir des francophones de fraîche date récupérer à leur profit les emplois et le prestige liés à l'enseignement, apportés par l'école française :

« I n-n avont là des professeurs eh bien... i sont pas trop... trop bons en français. I sont bien instruits en français, mais... i sont pas là tellement... français. (...) En masse c'est des... des anglais, comme la femme à X. Ielle c'est ène anglais, mais alle a... alle a appris le français, pis alle... alle l'a appris pour pouoir... » (LC 149801).

Pour cette raison, ce bouleversement important dans la vie de la communauté est parfois difficilement accepté. Toutes sortes de critiques sont émises. La plus insolite que j'ai relevée est celle qui met en doute les compétences des maîtres et maîtresses d'école sous prétexte qu'ils ne sont pas des professeurs d'université. La plus sérieuse touche à la nature de l'enseignement du français. Ce n'est évidemment pas la variété locale du français qui est enseignée. Les manuels proviennent du Québec, et même des États-Unis selon LC 149801. Et faute de formateurs issus de la culture locale, on a fait largement appel à des enseignants venant de régions francophones hors de Terre-Neuve (Québécois principalement) ou formés au Québec, moins souvent au Nouveau-Brunswick :

« Bien ça c'est international! Et pis... c'est pas notre culture di tout, c'est la culture de Québec! /.../ C'est pas pour sauver notre culture à nous autres, c'est pour sauver celle de Québec (Rires). Tu sais! /.../ I vont apprendre la culture de Québec, et pis... hors de Québec, mais pas celle-là de Terre-Neuve, pas celle-là d'ici. /.../ Les dictionnaires et les... les livres que les enfants avont, c'est tout en québécois, international ».

La référence à une langue standard, probalement de type québécois, apparaît aujourd'hui, avec l'école, comme une exigence nouvelle, qui déroute les plus vieux. L'institution d'une norme qui ne correspond pas à l'usage local crée une nouvelle insécurité :

« Avant le français tait nice par ici, asteure i est pus bon » (GT 07).

Ceci décourage la même informatrice, qui affirme :

« Je sus tournée assez du français, et je voudrais qu'i me parleront toute anglais ».

Les personnes âgées qui ont résisté à l'assimilation se sentent atteintes dans leur légitimité. Mais les membres de la génération suivante utilisent les deux langues indifféremment, selon leur interlocuteur. Ils n'ont pas honte de leur langue, mais n'ont pas non plus d'agressivité envers l'anglais.

Conclusion

Les Franco-Terre-Neuviens ont quitté la situation de diglossie pour « entrer en bilinguisme ». Français et anglais ont à Terre-Neuve le même statut que sur l'ensemble du territoire canadien. Et les difficultés pour faire reconnaître ces droits, en situation minoritaire, dans la vie quotidienne, sont semblables. Mais cette question n'a pas sa place ici.

Pour les Franco-Terre-Neuviens, l'un des acquis les plus importants de ces dernières années est le développement de l'école en français. La population dans son ensemble a pris conscience de l'importance de cet enjeu et le processus ne devrait pas connaître de régression.

Mais l'insécurité linguistique n'a pas disparu pour autant. À Terre-Neuve, la diglossie n'a fait que se déplacer. Car la distance entre le français parlé dans les familles et le français normé, officiel, enseigné à l'école, est grande. (Cette norme s'impose à tous sur le territoire canadien comme une norme québécoise). Le français de la maison est fortement marqué par l'empreinte lexicale de l'anglais; il est particulièrement polymorphique (nombreuses formes conjuguées concurrentes, aphérèse) et se transmet de manière strictement orale. On peut comparer cet état de fait avec la cohabitation des dialectes et du français en France au XIXe siècle. Combien de temps durera cette dichotomie? Il est difficile de le prévoir. Mais il n'est pas douteux qu'elle ne peut se résoudre qu'au profit du français de l'école. La lutte est trop inégale. La montée de la première génération scolarisée en français apportera, à notre avis un changement radical. Le français de Terre-Neuve est, pour cette raison, une langue qui meurt. La scolarisation hâtera ce processus inéluctable.

Bibliogaphie

ALCAM, (réalisées entre 1975 et 1985), *Atlas linguistique des côtes de l'Atlantique et de la Manche*, enquêtes inédites.

BRASSEUR, P. (1997), *Atlas linguistique et ethnographique normand (ALN),* Paris, CNRS, t.1 (1980), cartes 1-373; t. 2 (1984), cartes 374-779; t. 3, cartes 780-1122

DULONG, G. et BERGERON, G. (1980), *Le parler populaire du Québec et de ses régions voisines,* Atlas linguistique de l'est du Canada (ALEC), Québec, Éditeur officiel.

BARTER, G. (1977), *A critically annotated bibliography of works published and unpublished relating to the culture of French Newfoundlanders,* Centre d'études franco-terre-neuviennes (C.E.F.T.), Memorial University of Newfoundland (M.U.N), dactylographié.

BARTER, *dialect,* C.E.F.T, M.U.N., 20 p. dactylographiées.

BARTER, G. (1979), *Towards a questionnaire for the elicitation of data concerning the fishery in the French Newfoundland dialect,* C.E.F.T., M.U.N., 15 p. dactylographiées.

BARTER, G. (1986), *A linguistic description of the French spoken on the Port-au-Port peninsula of western Newfoundland,* M.A. thesis, M.U.N.

BIAYS, P. (1952), Un village terre-neuvien, Cap-St-George, in *Cahiers de géographie*, 5-29.

BIAYS, P. (1976), Les francophones de la province de Terre-Neuve, in *Études canadiennes*, 2, 117-122.

BOUDREAU, E. (1988), *Glossaire du vieux parler acadien, mots et expressions recueillis à Rivière-Bourgeois (Cap-Breton),* Montréal, Ed. du Fleuve.

BRASSEUR, P. (1989), Introduction à l'étude des parlers acadiens, in *Zeitschrift der Gesellschaft für Kanada-Studien*, 15, 73-81.

BRASSEUR, P. (Andorre, juin 1995), Quelques aspects de la situation linguistique dans la communauté franco-terre-neuvienne, in *Études canadiennes*, 39, 103-117.

BRASSEUR, P. (1996), Changements vocaliques initiaux dans le français de Terre-Neuve, in *Th. Lavoie (éd.), Français du Canada-français de France, Actes du quatrième colloque international de Chicoutimi*, 21-24 septembre 1994, Tübingen, Niemeyer, 295-305.

BRASSEUR, P. (1997), Créoles à base lexicale française et français marginaux d'Amérique du Nord : quelques points de comparaison, in Hazaël-Massieux-De Robillard (éd.), *Contacts de langues, contacts de cultures, créolisation*, L'Harmattan, 141-166.

BRASSEUR, P. (1998), De l'ellipse du pronom personnel aux formes verbales non marquées dans les parlers acadiens, in P. Brasseur (éd.), *Français d'Amérique : Variation, créolisation, normalisation,* Avignon, CECAV, 75-91.

BRASSEUR, P. et PÉRONNET, L. (1993), L'Atlas linguistique des côtes francophones, in *Français du Canada, français de France*, Augsburg, R.F.A. 13-17 mai 1991, Canadiana romanica, 7, Tübingen, Niemeyer Verlag, 57-71.

BRASSEUR, P. et CHAUVEAU, J.-P. (1990), *Dictionnaire des régionalismes de Saint-Pierre-et-Miquelon*, Tübingen, Niemeyer Verlag.

BRASSEUR, P. (1973), Pour une étude comparée des créoles et français d'outre-mer : survivances et innovations, in *Revue de linguistique et de philologie romanes*, 147-148, 342-371.

BRASSEUR, P. (1994), Français d'Amérique du Nord et créoles français : le français parlé par les immigrants du XVIIe siècle, in Mougeon et Beniak (éds.), *Les origines du français québécois*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 167-180.

BRASSEUR, P. (1995), Les français d'Amérique ou le français des Amérique? Genèse et comparaison, in Fournier et Wittmann (éds.), *Le français des Amériques*, Trois Rivières, Presses Interuniversitaires de Trois-Rivières, 3-19.

CHAUDENSON, R., MOUGEON, R. et BENIAK, É. (1993), *Vers une approche panlectale de la variation du français*, Paris, Didier-Érudition

CHAUVEAU, J.-P. (1987), Saint-Pierre et Miquelon entre le Canada et la France, in Niederehe, H.-J. et Wolf, L. (éds.), *Français du Canada, français de France*, Trèves, septembre 1985, Canadiana romanica, 1, Tübingen, Niemeyer Verlag, 109-128.

CHAUVEAU, J.-P. (1992), Le français à Saint-Pierre-et-Miquelon, in *Cahiers de lexicologie*, 61, 193-217.

CHAUVEAU, J.-P. (1998), La disparition du subjonctif à Terre-Neuve, Saint-Pierre et Miquelon et en Bretagne : propagation ou récurrence? in Brasseur, P. (éd.), *Français d'Amérique : Variation, créolisation, normalisation*, Avignon, CECAV, 105-119.

CLAPIN, S (1984; 1re éd. : 1894), *Dictionnaire canadien-français*, Québec, Presses de l'Université Laval.

CLARKE, S. et KING, R. (1983), Speech stereotypes in French Newfoundland : an investigation of language attitudes on the Port-au-Port Peninsula, in *Papers from the sixth annual meeting of the Atlantic provinces linguistic association*, Memorial University of Newfoundland.

DAIGLE, J, (1984), *O. A Dictionary of the Cajun Language*, Ann Arbor, Michigan, Edwards Brothers Inc.

DARBY, H.-K. (1978), *A survey of the lexicon of fishing, farming and carpentry in the French community of Cape St. George*, Port-au-Port peninsula, Newfoundland, M. A. thesis, Memorial University of Newfoundland.

DFQPRÉS. : POIRIER, Cl. (dir.), (1985), *Dictionnaire du français québécois, volume de présentation, Sainte-Foy*, Presses de l'Université Laval.

DIONNE, N.-E. (1974; 1re éd. : 1909), *Le parler populaire des Canadiens français*, Québec, Presses de l'Université Laval.

DITCHY, J.-K. (1932), *Les Acadiens louisianais et leur parler*, Paris, Droz.

DNE : Story, G.-M., K, W.-J. et Widdowson, J.-D.-A. (1982), *Dictionary of Newfoundland English Toronto*, Buffalo, London, University of Toronto Press.

DULONG, G. (1967), L'anglicisme au Canada français : étude historique, in Gendron-Straka éd., *Études de linguistique franco-canadienne*, Paris, Klincksieck.

DUNN, O., (1976, 1è éd. : 1880), *Glossaire franco-canadien*, Québec, Presses de l'Université Laval.

E.-R., *Lexique acadien* compilé par E. RICHARDSON et consultable au Centre d'Études Acadiennes de l'Université de Moncton.

VON WARTBURG, W. (1922 et suiv.), *Französisches Etymologisches (FEW)*, Wörterbuch, Tübingen.

GUILBERT, L., LAGANE, R., NIOBEY, G. (dir.) (1971-1978), *Grand Laroussse de la langue française* (GLLF), Paris, Larousse.

GPFC, (1968, 1re éd. : 1930), *Glossaire du parler français au Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval.

KING, R. (1978), *Le parler français de l'Anse-aux-Canards/Maisons d'hiver (Baie St. Georges, Terre-Neuve) : étude phonologique et morphologique, suivie d'un lexique*, M.A. thesis, Université Memorial de St-Jean-de-Terre-Neuve.

KING, R. (1980), A preliminary study of anglicisms in Newfoundland french, in *Actes du 3e Colloque annuel de l'association de linguistique des provinces atlantiques*, Fredericton, Université du Nouveau-Brunswick, 117-125.

KING, R. (1981), « Hypercorrection in Newfoundland French » in Kinloch-House (éd.), *Papers from the fourth annual meeting of the Atlantic provinces linguistic association*, Halifax.

KING, R. (1983), *Variation and change in Newfoundland French : a sociolinguistic study of the clitic pronouns*, Ph.D. thesis, Université Memorial de St-Jean-de-Terre-Neuve.

KING, R. (1989), Le français terre-neuvien : aperçu général, in *Le français canadien parlé hors Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval, 227-244.

KING, R. (1994), Subject-verb agreement in Newfoundland French, in *Language, variation and change*, 6, 239-253.

MAGORD, A. (1995), *Une minorité francophone hors Québec : les Franco-Terreneuviens*, Tübingen, Niemeyer.

MASSIGNON, G. (1962), Les parlers français d'Acadie. *Enquête linguistique*, 2 vol., Paris, Klincksieck.

NIEDEREHE, H.-J., (1991), Quelques aspects de la morphologie du franco-terre-neuvien, in Horiot, B. (éd.), *Français du Canada, français de France, Actes du 2e Colloque, Canadiana romanica*, vol. 6, Tübingen, Niemeyer, 215-233.

OED : *The Oxford English Dictionary*, Oxford, Clarendon, (1933, rééd. 1961), 12 vol.; suppl. I : (1961); Suppl. II (H-N) : (1976); suppl. IIIn (O-Scz) : (1982); suppl. IV (Se-Z) : (1986).

LAVOIE, T. BERGERON, G. et CÔTÉ, M. (1985), *Les parlers français de Charlevoix, du Saguenay, du Lac Saint-Jean et de la Côte-Nord*, Les publications du Québec.

POIRIER, C. (1988) (réd. Princ.), *Dictionnaire du français plus à l'usage des francophones d'Amérique*, Montréal, Centre Éducatif et Culturel, inc.

POIRIER, P. (1995, 3e éd.), *Glossaire acadien*, Les éditions d'Acadie, Moncton.

Rob (1985), *Le grand Robert de la langue française*, 2e édition revue et enrichie par Rey, A., Paris, Le Robert.

SELLARS, E. (1976), Les anglicismes dans le parler d'une Franco-Terreneuvienne : études des types d'anglicismes et de leurs causes socio-linguistiques, suivie d'un glossaire, (Honours dissertation), Centre d'études franco-terre-neuviennes, Université Memorial de St-Jean-de-Terre-Neuve, 63 p. dactylographiées.

STOKER, J.-T. (1964), French spoken in Newfoundland, in *Culture*, 25, 349-359.

THIBODEAU, F.-E. (1988), *Le parler de la Baie Sainte-Marie (Nouvelle-Écosse)*, Yarmouth, éd. Lescarbot.

THOMAS, G. (1983), *Les deux traditions : Le conte populaire chez les Franco-Terreneuviens*, Bellarmin, Montréal.

THOMAS, G. (1984), French language, in *Encyclopedia of Newfoundland and Labarador*, t. 2, St. John's, Newfoundland book publishers, 405-407.

TLF (1971-1994) IMBS P., puis QUEMADA, B. (dir.), Trésor de la langue française *Dictionnaire de la langue des XIXe et XXe siècles*, (1789-1960), Paris, CNRS.